



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Discours de M. Peacock (Australie)	483
Discours de M. Gourinovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie)	489
Discours de M. Tsering (Bhoutan)	493
Discours de M. Mwale (Zambie)	496

Président : M. Indalecio LIEVANO (Colombie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de donner la parole au premier orateur, je prie respectueusement mais instamment les représentants de bien vouloir limiter le nombre de leurs interventions au titre de leur droit de réponse. Etant donné le grand nombre d'orateurs inscrits et la longueur des discours prononcés au débat général, je suis sûr de pouvoir compter à cet égard sur l'aimable concours des membres de cette assemblée.

2. Pour l'instant, je me borne à adresser un appel aux délégations pour qu'elles acceptent de plein gré de n'exercer leur droit de réponse qu'une fois, ou au maximum deux, au cours du débat, car je préfère ne pas avoir à invoquer officiellement les dispositions du règlement ni à imposer une telle limite. Je serai amené à le faire, toutefois, si les circonstances l'exigent.

3. Une fois de plus, je demande aux représentants de bien vouloir m'accorder à cet égard leur collaboration.

4. M. PEACOCK (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Cette année, avec trois sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, un programme de conférences chargé et une gamme croissante d'activités menées par les institutions spécialisées, a été une année exceptionnellement active. Je voudrais rendre un hommage particulier à notre ancien président, M. Lazar Mojsov, pour sa compétence et pour l'excellente façon dont il a dirigé les sessions extraordinaires et les consultations connexes. Ma délégation lui exprime toute sa reconnaissance.

5. Les activités croissantes auxquelles participent notre organisation indiquent nettement le rythme accéléré des événements internationaux et du rôle des Nations Unies en tant que point de convergence des négociations sur les questions engendrées par la mutation rapide de la scène internationale.

6. Il est important que les Nations Unies montrent qu'elles sont capables de répondre à ces pressions. Comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/33/1], la volonté des gouvernements de faire participer les Nations Unies à l'étude des questions importantes dépend de la confiance qu'ils placent dans l'objectivité de l'Organisation et dans sa capacité de prendre des mesures impartiales.

7. Les relations entre les Etats Membres sont devenues de plus en plus complexes et diversifiées. La prospérité et la stabilité nationales dépendent d'un niveau d'échanges et de contacts élevé entre les pays. Aucune nation, aucun groupe de nations ne peut progresser en s'isolant du reste de la communauté mondiale. Les Nations Unies peuvent fournir le cadre et les procédures qui permettront une gestion plus ordonnée d'un monde de plus en plus interdépendant. Les Nations Unies peuvent faciliter les ajustements que l'émergence d'une société mondiale exige.

8. Notre secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation au cours de l'année écoulée, a attiré notre attention sur certains des facteurs qui limitent les possibilités pour les Nations Unies de jouer le rôle de garant de la justice et de la paix pour toutes les nations. Mais, en même temps, le Secrétaire général souligne d'autres cas dans lesquels l'Organisation joue en fait un rôle hautement constructif.

9. Les questions importantes qu'affronte la communauté mondiale pourraient se résumer à la question de savoir comment nous répondons à la gageure d'une situation mondiale qui change rapidement. Le changement caractérise, certes, toute période, mais il a rarement imposé à la communauté mondiale de décisions plus sérieuses que celles qu'elle se doit de prendre maintenant. Le changement ébranle inévitablement les équilibres existants et bouleverse les attitudes établies. Il peut être progressif ou radical; ses résultats peuvent être une nouvelle ère de paix ou un grand désastre pour l'humanité. Beaucoup trop de choses sont en jeu pour que les représentants de la communauté mondiale restent indifférents et acceptent que l'avenir soit le produit de forces incontrôlables ou imprévisibles. Il est de plus en plus nécessaire que nous nous attelions à cette tâche qui consiste à concilier les intérêts. Nous ne devons pas nous laisser distraire, dans cette tâche, par la rhétorique ou les invectives.

10. Pour beaucoup de questions, le progrès n'est possible que si nous cherchons un consensus et harmonisons les intérêts des principaux groupes de nations. C'est la seule façon de parvenir à des solutions pratiques et durables. Les Nations Unies, certes, doivent faire beaucoup plus que fournir simplement une instance de discussions sur les

grandes questions internationales. Elles doivent fournir une ligne de conduite et une orientation aux Etats Membres. Ce n'est qu'en faisant preuve de bonne volonté et de détermination au sein de l'Organisation que nous pourrions établir cette confiance dont le Secrétaire général a parlé.

11. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales reste une préoccupation essentielle. Nous relevons des aspects de cette question dans les efforts déployés par les Nations Unies en vue de promouvoir le contrôle des armements et le désarmement, de réduire les tensions internationales et de conclure des accords de maintien de la paix.

12. Le contrôle des armements et le désarmement ont été étudiés cette année en détail au cours d'une session extraordinaire très importante, la dixième. Bien que cette session n'entendît pas déboucher sur des accords particuliers, elle est toutefois parvenue à des réalisations notoires. Pour la première fois, il y a eu un accord international quant aux priorités et aux objectifs dans le domaine du désarmement. A la suite de la session, de nouvelles initiatives de progrès en matière de désarmement pourront être mises en valeur. On s'est accordé sur un ensemble de mesures à prendre. Et la communauté internationale va consacrer beaucoup plus de temps aux questions de désarmement au cours des années à venir.

13. Malgré ces succès, nous nous devons toutefois être réalistes. Le progrès vers le contrôle des armements et le désarmement exigera un engagement de la part des Etats pour mettre au point des mesures pratiques. Les questions fondamentales telles que la sécurité nationale, la confiance internationale et la survie même sont en jeu. Nous devons reconnaître et chercher à concilier les différences importantes d'optique et d'objectifs. Nous devons aussi être conscients du fait que les programmes compétitifs d'armements peuvent autant être un effet qu'une cause. Au-delà d'un certain point, le contrôle des armements ne peut progresser que si l'on diminue les tensions internationales sous-jacentes.

14. L'Australie continue de croire que les Négociations sur la limitation des armements stratégiques offrent la meilleure perspective de mesures substantielles de contrôle des armements entre les superpuissances et, en fin de compte, entre tous les Etats dotés d'armes nucléaires. Nous nous réjouissons de savoir qu'il sera peut-être possible de conclure la deuxième série des Négociations d'ici la fin de l'année. Nous sommes également satisfaits de constater que le Document final de la session extraordinaire [résolution S/10/2] reflète une proposition, préconisée par l'Australie et d'autres pays, en vue de la cessation de la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires, comme étant l'un des moyens de réduire la course aux armements. Nous continuons de penser que cette mesure exige et mérite des actions rapides dans les négociations futures sur la limitation des arsenaux militaires existants.

15. La décision de la session extraordinaire de réaffirmer la nécessité urgente d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires [ibid., sect. III, par. 51] est compatible avec les vues que l'Australie entretient depuis longtemps. Ce genre de traité ferait obstacle à l'expansion des arsenaux

nucléaires existants et aussi à la prolifération d'armes nucléaires. A la présente session, nous continuerons de déployer des efforts en vue de promouvoir l'appui international en faveur de la conclusion rapide d'un traité d'interdiction totale des essais.

16. Au cours de la session extraordinaire, il a été convenu que la non-prolifération des armes nucléaires était une question qui préoccupait le monde entier et exigeait des initiatives de la part de tous les Etats, et que la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire devait être soumise à un système de garanties efficaces [ibid., sect. II, par. 36]. L'Australie aurait préféré que l'on reconnaisse de façon plus explicite dans le Document final le droit de toutes les nations de mettre au point l'énergie nucléaire à des fins pacifiques entraîne l'obligation réciproque — et même un engagement contraignant — de ne pas mettre au point ou de ne pas acquérir des armes nucléaires. Néanmoins, nous croyons que le consensus auquel on est parvenu offre une base solide d'élaboration future de mesures de non-prolifération dans les instances internationales appropriées.

17. Un résultat important de la session a été l'accord de trois puissances nucléaires de limiter strictement les cas dans lesquels elles pourraient envisager d'utiliser les armes nucléaires. L'Australie a été l'un des pays qui ont demandé des assurances renforcées pour les Etats non nucléaires, qui ont eux-mêmes renoncé à l'acquisition d'armes nucléaires, contre la menace ou l'emploi des armes nucléaires. Nous nous félicitons des assurances unilatérales fournies par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique, qui contribueront beaucoup à satisfaire les préoccupations des Etats qui ne possèdent pas d'armes nucléaires.

18. La session extraordinaire s'est également mise d'accord sur des améliorations importantes à apporter dans le mécanisme international du désarmement. Un groupe de pays plus large et plus représentatif pourra maintenant participer directement aux discussions et négociations sur le contrôle des armements et le désarmement. L'Australie est heureuse de pouvoir s'associer aux travaux importants du Comité du désarmement et nous leur apporterons une contribution active et constructive. Nous ne sous-estimons pas la tâche du Comité; son temps et ses ressources ne sont pas illimités. S'il veut répondre aux espoirs de la communauté internationale, il devra se concentrer au début sur des questions pratiques et concrètes où l'on peut espérer des progrès. Il faut procéder d'urgence à l'examen des possibilités de conclure des accords internationaux interdisant les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux et la mise au point, la fabrication et le stockage d'armes chimiques. Des résultats rapides et importants contribueraient beaucoup à donner à la communauté mondiale confiance dans ce comité.

19. Les négociations bilatérales sur les questions de désarmement peuvent encore jouer un rôle important et même essentiel, notamment entre les superpuissances. Les arrangements de contrôle des armes au niveau régional peuvent aussi être utiles. Néanmoins, le Comité du désarmement devrait être considéré comme l'organe de négociation multilatéral principal sur le contrôle des armements et le désarmement. Il doit être le moyen de parvenir aux objectifs à long terme de la communauté mondiale dans le

contrôle des armements et les négociations sur le désarmement. C'est une question sur laquelle il est absolument nécessaire d'adopter une optique globale.

20. Par son mécanisme de maintien de la paix éprouvé et établi, l'Organisation des Nations Unies a apporté une contribution unique à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. Le maintien de la paix est un processus sensible et difficile, et le mécanisme qui a été mis au point au fil des ans est devenu un instrument essentiel du Conseil de sécurité dans la réalisation de ses obligations. Ce mécanisme, qui dépend aussi du rôle essentiel que joue le Secrétaire général et de l'appui actif de l'Assemblée générale, est un exemple encourageant de la façon dont les Nations Unies peuvent répondre de façon constructive aux soucis de la communauté internationale. Mon gouvernement a toujours appuyé les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et a prêté son appui en effectifs, en équipement et en fonds pendant de nombreuses années.

21. Nous nous félicitons de l'établissement de la FINUL et du renouvellement récent de son mandat dans une situation particulièrement complexe et dangereuse. Nous croyons qu'elle devrait être maintenue jusqu'au moment où un contrôle efficace du gouvernement pourra être rétabli dans les domaines de ses responsabilités. Le mandat de la FINUL ne porte, bien entendu, ni sur Beyrouth ni sur le Liban du Nord, où des conflits continus ont provoqué des pertes nombreuses et des souffrances humaines que mon gouvernement déplore.

22. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne peuvent être efficaces que dans la mesure où les parties au conflit le permettent. Pour réussir à long terme, il faut que ces opérations soient accompagnées d'efforts intensifs en vue de résoudre les causes sous-jacentes du conflit. Le maintien de la paix n'est pas un choix, mais une contribution importante aux négociations et au règlement des différends. Les parties à un différend ont la responsabilité de travailler activement pour résoudre leurs divergences et pour éliminer la nécessité d'une présence continue des forces des Nations Unies. Le rôle de maintien de la paix a pour objectif de promouvoir des solutions et non de perpétuer les conflits.

23. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre existe depuis longtemps et la question de Chypre figure également depuis longtemps à notre ordre du jour. Nous espérons que l'Assemblée générale, cette année, suscitera des négociations plus urgentes et productives dans les pourparlers intercommunautaires dans lesquels nous continuons de placer notre confiance.

24. C'est dans ce même esprit que nous abordons l'examen de deux régions clefs de tension internationale, à savoir l'Afrique australe et le Moyen-Orient.

25. Pour ce qui est de l'Afrique australe, nous devons utiliser tous les moyens afin de parvenir de manière pacifique à des solutions justes et durables.

26. L'Australie a suivi avec beaucoup d'intérêt et de sympathie les négociations en vue de parvenir à un règlement qui conduirait à l'indépendance de la Namibie. Nous nous félicitons des efforts des cinq pays occidentaux

membres du Conseil de sécurité ainsi que de la réponse positive des Etats de première ligne dans la recherche commune d'un règlement juste et pacifique du problème, et c'est là la responsabilité collective des Nations Unies. L'Australie comprend très bien les questions en jeu, en raison de son ancienne participation aux travaux du Conseil de sécurité et de sa participation actuelle au Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

27. Nous sommes encouragés de constater que le Conseil de sécurité, avec l'accord de la South West Africa People's Organization, a adopté la résolution 435 (1978), où il a approuvé le rapport du Secrétaire général et sa déclaration d'explications. Le Conseil de sécurité a été obligé d'agir en raison du défi de l'Afrique du Sud à la volonté internationale. Si l'Afrique du Sud rejetait cette chance de la dernière heure pour un règlement pacifique, elle rendrait un mauvais service, sur le plan historique, à tous les intéressés et, en particulier, à son propre peuple; nous le déplorerions profondément. Nous espérons que le nouveau Gouvernement sud-africain révisera sa position et coopérera pleinement et fidèlement avec le Secrétaire général dans l'application du plan de règlement.

28. Nous continuerons d'appuyer les efforts en vue d'un règlement pacifique au Zimbabwe qui prévoit le gouvernement par la majorité et l'indépendance. Nous pensons que les propositions anglo-américaines pour le Zimbabwe¹ fournissent la meilleure base pour un tel règlement, et nous ne voyons pas d'autre possibilité que de convoquer une réunion rapide de toutes les parties pour discuter les propositions.

29. La position de l'Australie sur la question de l'*apartheid* est claire et figure nettement dans tous les comptes rendus. Nous condamnons un système qui viole de façon si flagrante les droits fondamentaux de la majorité noire en Afrique du Sud et nous nous y opposons. Certaines modifications ont été apportées par le Gouvernement sud-africain, mais il apparaît clairement qu'elles ne représentent pas un changement fondamental de politique. Si ce changement ne se produit pas, la violence augmentera inévitablement.

30. Le Gouvernement sud-africain doit apporter des changements fondamentaux. Il doit renoncer au système d'*apartheid*. Il doit mettre fin aux harcèlements et aux humiliations contre la majorité de son peuple. Nous approchons du moment où la possibilité de conciliation et de compromis risque fort d'être perdue.

31. L'évolution récente au Moyen-Orient nous a donné quelque espoir que le conflit pourrait être évité. Le Gouvernement australien se félicite des deux accords signés à la suite des réunions de Camp David², car il s'agit d'un cadre constructif de progrès. En particulier, le Gouvernement australien se félicite de l'accord qui prévoit de nouvelles négociations qui seront orientées par les dis-

¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977*, document S/12393.

² Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Égypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

positions et les principes de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien.

32. Ces positions sont conformes aux vues de l'Australie. Le Gouvernement australien rend hommage aux qualités d'homme d'Etat des dirigeants de l'Egypte et d'Israël, qui ont permis ces accords, et applaudit l'initiative et les efforts assidus du Président des Etats-Unis, qui a encouragé les pourparlers.

33. Nous reconnaissons que des négociations longues et difficiles seront encore nécessaires pour parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous espérons très sincèrement que d'autres Etats arabes, dont l'appui sera essentiel pour tout règlement durable, seront encouragés à accepter le cadre d'accord de Camp David pour les négociations futures et qu'ils seront disposés à s'associer aux travaux de recherche pour la paix. Pour sa part, le Gouvernement australien est toujours disposé à prêter son appui à tout règlement concerté entre les parties en cause au Moyen-Orient.

34. Les Etats Membres, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, devraient veiller soigneusement à éviter toute action qui pourrait porter préjudice aux perspectives de paix que ces accords peuvent fournir. Le nouvel élan suscité par les accords de Camp David doit être maintenu. Cela exige un climat favorable à l'activité diplomatique, et nous ne devons pas bouleverser ce processus.

35. Dans mon allocution à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale³, j'ai attiré l'attention sur le dilemme qui menace les gouvernements dans leur évaluation de l'importance de la question des droits de l'homme par rapport à d'autres préoccupations d'une importance capitale — y compris celles qui concernent la paix et la sécurité internationales et la cohésion nationale. Les événements de l'année qui vient de s'écouler ont illustré la difficulté, à laquelle je faisais alors allusion, de protéger les droits des individus tout en travaillant aux progrès de la détente. La communauté internationale doit accepter le fait que dans des cas semblables la recherche d'un objectif ne doit pas faire oublier l'autre.

36. Réconcilier la théorie et la pratique n'a jamais été chose facile. Les réactions bilatérales et internationales aux situations qui se présentent en ce qui concerne les droits de l'homme doivent évoluer avec le temps et il est nécessaire d'avoir une expérience pratique. Comme point de départ, les Nations Unies doivent respecter les dispositions de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les Nations Unies doivent prouver qu'elles sont prêtes à promouvoir les droits de l'homme fondamentaux et à fournir le cadre permettant aux gouvernements d'agir dans des situations où ils doivent faire des choix difficiles.

37. L'action des Nations Unies doit naturellement favoriser le respect des droits de l'homme et non lui nuire. Nous devons toujours avoir présent à l'esprit que notre but n'est pas de prendre des attitudes, mais d'améliorer les conditions de vie des hommes et des femmes en tant qu'individus. Il faut également veiller à éviter de traiter des situations d'une

façon qui pourrait compromettre d'autres objectifs valables de la communauté internationale. La persuasion privée peut être très efficace. Les travaux discrets de la Commission des droits de l'homme nous en offrent un excellent exemple.

38. En tant qu'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, nous devons continuer à rechercher les moyens et les mécanismes propres à encourager et à promouvoir les droits de l'homme de façon efficace. L'Australie s'est félicitée de l'adoption, l'année dernière, par l'Assemblée générale de la résolution 32/130. Nous croyons que le public attend de plus en plus de l'Organisation des Nations Unies qu'elle soit en mesure d'étudier en toute liberté des situations où des atteintes flagrantes aux droits de l'homme semblent s'être produites. L'Organisation doit également donner l'image d'un bastion solide de la défense des droits de l'individu dans le contexte des accords internationaux qui ont été approuvés.

39. La communauté internationale doit être convaincue que l'Organisation des Nations Unies peut fournir des procédures multilatérales également applicables pour tous et également accessibles à tous. Les Nations Unies doivent agir, dans le domaine des droits de l'homme, sans adhérer de façon trop rigide aux interprétations restrictives du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. S'il pouvait être établi que l'objet de semblables procédures multilatérales était la consultation et non pas simplement la condamnation, qu'il s'agit d'améliorer et non pas de contester, un grand pas serait fait vers l'accomplissement d'un des objectifs principaux de l'Organisation.

40. La visite d'un groupe de travail au Chili⁴ a créé un précédent des plus importants. Cette méthode d'approche pourrait être répétée et améliorée dans d'autres cas. Nous pourrions également rechercher d'autres moyens d'obtenir la coopération des Etats dans les cas où la situation faite aux droits de l'homme semble rendre une enquête nécessaire. Nous pourrions chercher à élargir la méthode d'auto-critique et d'information volontaire inhérente aux procédures de mise en oeuvre des différents accords internationaux relatifs aux droits de l'homme.

41. Cependant, quels que soient les objectifs que nous poursuivons et la priorité que nous leur donnons, les récents événements nous obligent à reconnaître que les Nations Unies doivent maintenant traiter des questions de droits de l'homme d'une façon équitable et pratique. Sinon, nous verrons l'autorité morale de l'Organisation minée, année après année. Nous sommes particulièrement conscients de ce fait en cette année où nous célébrons le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

42. Je voudrais maintenant aborder les questions économiques. Mon gouvernement est particulièrement préoccupé de voir le peu de résultats obtenus dans la négociation des questions économiques internationales importantes auxquelles nous devons tous faire face à l'heure actuelle. Bien que certains progrès aient été réalisés dans l'étude de ces questions par la CNUCED, en particulier pour ce qui concerne la question de la dette, et bien que le résultat de la récente Conférence des Nations Unies sur la coopération

³ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 11^e séance, par. 31 à 78.

⁴ Groupe de travail spécial chargé d'enquêter sur la situation au Chili en ce qui concerne les droits de l'homme.

technique entre pays en développement soit encourageante, la situation générale est loin d'être satisfaisante — c'est le moins qu'on puisse dire. La difficulté d'établir un cadre valable de discussions de ces questions a été à nouveau mise en lumière par les problèmes auxquels se sont heurtées les activités du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, connu également sous le nom de Comité plénier.

43. Le fait qu'aucun progrès substantiel n'ait pu être réalisé ne peut pas seulement être attribué à un manque de volonté politique. Les preuves ne manquent pas que les gouvernements sont prêts à souscrire à des engagements politiques très vastes dans la recherche d'un ordre économique plus juste et plus équitable. On comprend mieux aujourd'hui l'interdépendance de nos économies. Alors que les gouvernements ont pu prendre des engagements généraux, il s'est révélé plus difficile de parvenir à un accord sur une action spécifique.

44. Le problème a, naturellement, été compliqué par le ralentissement de la croissance de l'économie mondiale, ce qui a obligé les gouvernements à prendre de difficiles décisions économiques pour répondre à la fois aux besoins de leurs propres économies nationales et aux problèmes internationaux. Ce lent progrès est dû également à la complexité technique des questions elles-mêmes. Si l'on veut que les accords soient mis en oeuvre et soient durables, il faut qu'ils aient été négociés avec soin et dans le détail.

45. Je crois également que notre façon d'aborder le dialogue Nord-Sud est quelque peu responsable de notre manque de succès. Cette expression elle-même est devenue un cliché et dissimule le fait qu'il y a rarement "dialogue". Il ne peut y avoir de dialogue si chaque pays, ou groupe de pays, aborde le sujet à partir de positions de négociations déjà établies. De plus, la simple division entre Nord et Sud suppose une uniformité de vues qui n'existe absolument pas. La distinction entre le Nord et le Sud a permis de mettre cette question en lumière, mais nous devons reconnaître la variété d'attitudes qui existe dans le Nord et dans le Sud et rechercher des solutions qui tiennent compte des intérêts de tous les pays.

46. Les Nations Unies ont besoin d'une instance dans laquelle un véritable dialogue peut avoir lieu, une instance dans laquelle les questions peuvent être discutées franchement et dans le but de déterminer des mesures appropriées. Le Comité plénier offre cette possibilité et nous espérons que l'évolution qui s'est produite depuis sa dernière réunion permettra au Comité de surmonter ses problèmes et d'aborder au début de l'année prochaine les travaux de fond qui sont à son ordre du jour. L'industrialisation offre un exemple des questions importantes que ce comité aura à traiter. Des changements rapides dans certains domaines des processus de transformation ont jeté un doute sur un certain nombre de nos conceptions de la procédure de développement. Les progrès techniques ont abouti à donner moins d'intérêt aux investissements dans les pays où le coût de la main-d'oeuvre est faible et à accroître les investissements dans ces mêmes secteurs des pays industrialisés eux-mêmes.

47. La communauté internationale ne peut pas permettre que les négociations sur les questions économiques inter-

nationales se poursuivent à leur rythme actuel. Il est beaucoup trop lent. Les gouvernements doivent redoubler d'efforts pour parvenir à des résultats. Nous avons un ordre du jour très chargé pour les 12 mois qui viennent, notamment la reprise des négociations sur le fonds commun, la cinquième session de la CNUCED et la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Nous devons commencer à préparer le cadre d'une nouvelle stratégie internationale du développement, un cadre qui puisse répondre aux objectifs de croissance et d'équité.

48. Mon gouvernement croit que nous devons insister de façon pratique sur la discussion de la proposition d'un fonds commun. L'Australie a cherché très activement à apporter une contribution positive à l'établissement d'un fonds commun pour les produits de base. A long terme, toutes les nations bénéficieraient d'un cadre institutionnel qui contribuerait à la stabilité du marché des produits de base. A notre avis, le fonds commun devra être financé par des fonds directs de gouvernements, par des dépôts aux termes d'accords internationaux sur les produits de base et par des emprunts sur les marchés financiers internationaux. Nous considérons également que le fonds devrait avoir un rôle dans le financement d'"autres mesures" et nous espérons que les activités dans ce domaine seront dirigées de manière à répondre à des besoins qui ne seront pas imputés à d'autres institutions.

49. L'Australie attache une grande importance à la série de conférences de négociations multilatérales qui abordent maintenant une phase décisive. Des résultats définitifs seront difficiles à obtenir. Il y a des raisons de se préoccuper que les produits de base agricoles aient été négligés dans les négociations et que des mesures de sauvegarde discriminatoires qui pourraient désavantager fortement les nations nouvellement industrialisées soient encore en cours d'examen. A une époque où les difficultés économiques sont nombreuses, où les gouvernements adoptent des moyens de pression protectionnistes, il est d'autant plus important que les négociations commerciales multilatérales contribuent à l'expansion du commerce mondial.

50. Mon gouvernement estime que les ajustements dans le domaine de l'énergie figureront parmi les questions les plus importantes pour la communauté mondiale au cours des prochaines décennies. Le monde ne peut continuer de dépendre aussi fortement du pétrole pour alimenter la croissance économique. Nous devons dès maintenant commencer à mettre au point d'autres sources d'énergie. Il ne serait certainement pas réaliste de considérer les excédents actuels comme autre chose que des possibilités à court terme ou d'en faire une excuse pour ne pas aborder les problèmes à venir. Nous sommes conscients du temps qu'exigera l'introduction de nouvelles techniques de l'énergie. La coopération internationale dans ce domaine est essentielle et doit être entreprise de toute urgence. C'est en ayant ces considérations à l'esprit que l'Australie a pris une modeste initiative à la dernière session de cette assemblée générale en présentant un projet de résolution sur des consultations internationales en matière d'énergie⁵. Il n'y a

⁵ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Annexes*, point 67 de l'ordre du jour, document A/32/480, par. 36.

pas encore d'instance internationale pour un dialogue de grande portée sur l'énergie.

51. Au cours des années à venir, l'Australie sera un exportateur de plus en plus important de ressources énergétiques et nous continuerons à rechercher activement l'appui nécessaire en vue d'un dialogue international sur l'énergie. Nous sommes toujours d'avis que les Nations Unies peuvent offrir une enceinte qui permettrait ce dialogue avec une large participation. Mon gouvernement est heureux de la recommandation du Conseil économique et social, dans sa résolution 1978/61, demandant à l'Assemblée générale d'envisager de façon favorable la convocation d'une conférence sur les sources nouvelles et renouvelables d'énergie. Cela pourrait également aider au processus permettant de passer de l'énergie à court terme à l'énergie à long terme.

52. Je voudrais maintenant faire mention de quelques faits nouveaux intervenus dans notre propre région. J'ai récemment assisté à la célébration de l'indépendance des Iles Salomon. L'Australie a été l'un des auteurs de la demande d'admission des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies et nous les félicitons chaleureusement de leur admission parmi nous.

53. Même si l'attention des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation s'est concentrée avant tout sur les événements en Afrique, nous avons, en Australie, assisté à l'apparition de nombreuses nations nouvelles dans le Pacifique au cours de ces dernières années. L'une des plus récentes a été notre voisin, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, pays avec lequel nous avons des relations particulièrement étroites. La plus récente est Tuvalu, et j'ai assisté la semaine passée aux célébrations qui ont marqué son indépendance. Les îles Gilbert deviendront indépendantes en 1979 et les Nouvelles-Hébrides en 1980. La plupart de nos voisins nouvellement indépendants ont une population faible et une zone terrestre très limitée, mais leurs territoires sont très étendus et ils disposent de zones économiques maritimes très importantes. Leur accession à l'indépendance a modifié l'aspect politique du Pacifique Sud et a donné un élan très vigoureux à la coopération régionale.

54. L'Australie a reconnu sa responsabilité particulière à l'égard des nouvelles nations du Pacifique, et nous poursuivons nos efforts pour leur fournir notre assistance en vue de leur développement.

55. Le Pacifique Sud a traditionnellement été exempt de tensions politiques. Nous espérons que cette situation se prolongera. Comme je l'ai dit, c'est là une région où les organisations régionales apportent une contribution importante au processus de changement. Le Colloque du Pacifique sud et la Commission du Pacifique sud ont répondu aux besoins des Etats insulaires dans les domaines du développement économique, de la santé et du bien-être social. Les Nations Unies devront travailler très étroitement avec ces organismes et autres organes régionaux dans ces domaines.

56. Les associations régionales peuvent être fort utiles pour faciliter le développement de relations harmonieuses et mutuellement avantageuses entre voisins. Le groupement le plus important de cette nature dans le voisinage de

l'Australie est peut-être l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, constituée par cinq des plus proches voisins de l'Australie. Le Gouvernement australien se félicite de la confiance croissante et du développement économique des membres de l'Association. Nous nous efforçons de parvenir à une plus étroite coopération avec eux et avec leur organisation.

57. Le succès de l'Association et du Colloque du Pacifique sud dans la promotion des intérêts de leurs membres a encouragé l'Australie à proposer qu'une dimension régionale soit ajoutée au Commonwealth. A la suite de la réunion régionale des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui s'est tenue à Sydney au mois de février dernier, des groupes de travail ont été créés dans les domaines de l'énergie, du commerce, des stupéfiants et du terrorisme. Leurs activités viendront compléter — non pas remplacer, mais compléter — et encourager davantage encore la coopération régionale dans son cadre existant.

58. Cependant, la région du Sud-Est asiatique connaît également des problèmes, dont certains constituent pour l'Australie et ses voisins des difficultés considérables. J'aimerais m'associer aux autres orateurs en mentionnant le très grand nombre de réfugiés venus de la région de l'Indochine. Il ne saurait y avoir de doute quant à l'attitude de l'Australie à cet égard. Nous avons toujours accueilli et assisté des réfugiés en provenance de nombreuses parties du monde. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour aider à résoudre le problème actuel et, vers le mois de juin 1979, nous aurons reçu plus de 20 000 réfugiés en provenance de la région indochinoise. Néanmoins, le caractère limité de l'effort international face à ce problème a préoccupé de plus en plus l'Australie, ses voisins de l'Association et les pays traditionnels de réinstallation. Une réaction internationale plus large est nécessaire, et nous espérons qu'un plus grand nombre d'Etats Membres feront davantage pour appuyer l'oeuvre du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en l'aidant à la réinstallation de ces personnes.

59. J'ai commencé cette intervention en parlant des activités croissantes des Nations Unies. Des problèmes depuis longtemps définis mais non moins urgents pour cela nous sont toujours soumis, notamment ceux de l'Afrique australe et du désarmement. On leur a donné cette année une priorité nouvelle. D'autres, dans une certaine mesure, restent encore à définir, notamment dans les domaines des relations économiques internationales et des droits de l'homme, qui exigent une plus large place à notre ordre du jour. Nous sommes encouragés par le fait que ces problèmes soient encore soumis à l'attention des Nations Unies. Nous devons tous faire en sorte que les gouvernements soient de plus en plus encouragés à utiliser comme il convient cet organisme mondial.

60. De tels encouragements ne peuvent être donnés sans une perspective réaliste de nos activités à l'Organisation des Nations Unies d'une année à l'autre. C'est un des objectifs de la Charte que l'Organisation doit être un centre où s'harmonisent les actions nationales. De toute évidence, l'Organisation telle qu'elle existe n'est pas un parfait instrument à cette fin, mais ses imperfections sont celles de ses Membres, tout comme celles de l'institution en soi. Nous ne pouvons nous attendre à venir ici et à être toujours

d'accord. Mais nous pouvons nous attendre à venir ici et à repartir avec un plus haut degré d'accord. Si l'harmonisation doit être réalisée, le mécanisme dont nous disposons tous à tous les niveaux des Nations Unies doit être maintenu dans de bonnes conditions de travail et sa réputation doit être sauvegardée. Seuls tous les Membres réunis peuvent exercer un contrôle sur la qualité des décisions de l'Assemblée.

61. Dans de nombreux domaines, les Nations Unies sont parvenues à proposer des normes que devraient respecter tous les gouvernements et toutes les communautés. Dans des cas moins nombreux, l'Organisation est parvenue à établir un exemple grâce à son propre comportement. Nous devons nous féliciter qu'un certain succès ait été remporté dans le contrôle des crises internationales. Mais il est une crise qui ne saurait être risquée, c'est une crise de confiance dans les Nations Unies elles-mêmes.

62. Monsieur le Président, face aux tâches importantes qui nous attendent, votre propre rôle sera tout à fait primordial. Au nom de mon gouvernement, j'aimerais vous féliciter pour votre élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Votre élection reflète la position qu'occupe la Colombie dans la communauté mondiale ainsi que votre propre et précieuse contribution aux affaires internationales. Soyez assuré que ma délégation s'efforcera de vous aider à assumer les lourdes responsabilités qui vous incombent et qui consistent à diriger nos travaux vers une heureuse conclusion.

63. M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie vous félicite, monsieur le Président, de votre élection au poste de président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et vous adresse ses vœux de succès dans vos hautes fonctions.

64. Nous sommes également heureux de l'admission de l'Etat des Iles Salomon à l'Organisation des Nations Unies.

65. Toute session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies est l'occasion, pour les Etats Membres de l'Organisation, de faire politiquement le point de la période écoulée, de juger de la situation mondiale et d'envisager les mesures concrètes à prendre à l'avenir pour renforcer la paix et la sécurité des peuples, pour régler les problèmes en suspens, et pour développer et approfondir la coopération internationale dans divers domaines.

66. Les changements favorables survenus dans le monde, qui se sont faits particulièrement sentir au cours des sept dernières années, sont palpables et concrets. Ils ont consisté à reconnaître et consacrer dans des documents internationaux une sorte de code de relations justes et honnêtes entre Etats, code qui élève des obstacles tant moraux que juridiques et politiques pour les amateurs d'aventures militaires. Ces changements se sont concrétisés par de premiers accords qui, si modestes soient-ils, ferment certaines voies à la course aux armements. Ils ont également donné lieu à tout un réseau d'accords couvrant de nombreux domaines de la coopération pacifique entre Etats dotés de régimes sociaux différents.

67. Prenant la parole dans la capitale de la RSS de Biélorussie, à l'occasion de la remise de l'Ordre de Lénine et de la médaille de l'"Etoile d'or" à la ville héroïque de Minsk, le 25 juin dernier, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, le camarade Leonid Ilitch Brejnev, a souligné ce qui suit :

"Les intérêts vitaux des travailleurs de tous les pays exigent que nous empêchions que soient effacés tous les résultats positifs qui ont été obtenus sur le plan international et que nous allions de l'avant pour établir une paix véritablement durable pour tous les peuples. Cet objectif pourra être atteint si toutes les forces éprises de paix joignent leurs efforts à cette fin, et nous espérons qu'il le sera."

68. Etant donné la complexité et la contradiction qui existent dans les événements mondiaux et malgré la résistance offerte par les forces de l'impérialisme et de la réaction, la mise en oeuvre du programme de paix avancé par le vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique et de celui qui en a dérivé le programme de continuation de la lutte pour la paix et la coopération internationale, pour la liberté et l'indépendance des peuples, adopté par le vingt-cinquième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique, favorise la consolidation de la détente internationale et offre la possibilité réelle d'affirmer dans les relations internationales les principes de la coexistence pacifique, de la coopération entre Etats dans leur intérêt mutuel, de l'élimination de la menace d'une nouvelle guerre mondiale et de la guerre en général pour l'humanité et de la cessation de la course aux armements. Elle favorise aussi le désarmement, la solution des problèmes de décolonisation, la liquidation du racisme et de l'*apartheid*, et d'autres progrès économiques et sociaux pour tous les peuples.

69. Toutefois, force nous est de reconnaître qu'avec l'affermissement de la détente les adversaires de cette dernière se révèlent de plus en plus actifs. Les forces éprises de paix doivent donc faire preuve d'une vigilance accrue. Cette tâche devient particulièrement urgente du fait que les forces militaristes relèvent la tête. Les milieux d'agression de l'impérialisme ne peuvent plus supporter la défaite dans les batailles sociales, la perte de leurs possessions coloniales, le rejet du capitalisme par un nombre croissant de pays et les succès du socialisme mondial. Ils se retranchent derrière une campagne mensongère de propagande, en faisant du battage autour d'une prétendue "menace militaire soviétique"; ils préparent fiévreusement des programmes de guerre à long terme pour s'assurer une prépondérance militaire, ce qui est extrêmement dangereux pour la paix et la liberté des peuples.

70. Les activités de la Chine représentent également un grave danger. Les chefs de cet Etat, qui sont sur la voie du chauvinisme et de l'hégémonie des grandes puissances, prêchent l'inévitabilité d'une nouvelle guerre mondiale et misent manifestement sur la recrudescence de la tension internationale en sabotant toute entreprise de désarmement et en faisant bloc avec les forces les plus réactionnaires et militaristes. La politique actuelle des dirigeants de Pékin représente une grave menace pour de nombreux peuples du monde. Je n'en veux pour preuve que les provocations

constantes de la République populaire de Chine à l'égard de ses voisins et, notamment, du peuple héroïque du Viet Nam, qui sort d'une bataille sanglante pour sa liberté et pour l'unité de sa patrie.

71. Dans les conditions actuelles, il est indispensable de s'opposer résolument à toute tentative faite pour saper la détente et pour ramener la scène internationale au temps de la "guerre froide". Aujourd'hui plus que jamais, il faut respecter, dans les relations internationales, les principes de non-recours à la force et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Il faut plus que jamais respecter le droit de tous les peuples à la liberté et à l'indépendance. Il faut redoubler d'efforts pour assurer une vaste coopération pacifique dont les possibilités sont envisagées dans la Charte des Nations Unies, dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dans la Déclaration sur l'affermissement et la consolidation de la détente internationale [résolution 32/155] et dans d'autres décisions de l'Organisation des Nations Unies.

72. Sur la scène internationale, l'Union soviétique poursuit avec constance la politique léniniste de paix, de consolidation de la sécurité des peuples et de coopération internationale avec tous. Notre constitution interdit la propagande de guerre et propose comme objectif le désarmement général et complet. Nos plans à court terme et à long terme sont orientés vers l'édification de la paix au nom du bonheur et du bien-être des peuples. Voilà pourquoi l'Union soviétique se prononce de façon si catégorique et constante en faveur de l'arrêt de la course aux armements et de la prise de mesures réelles de désarmement.

73. Ces derniers temps, l'Union soviétique a pris une série de nouvelles initiatives constructives et réalistes pour que l'on arrive à un tournant dans la lutte pour l'arrêt de la course aux armements. Ces propositions concrètes ont été formulées dans de nombreuses déclarations du camarade L. I. Brejnev et dans le document intitulé "Mesures pratiques à prendre pour mettre fin à la course aux armements", présenté par l'Union soviétique à la session extraordinaire de l'Assemblée générale⁶. Il faut relever avec satisfaction que toutes les initiatives soviétiques fondamentales se sont reflétées d'une manière ou d'une autre dans le Document final adopté par la session extraordinaire consacrée au désarmement et qu'elles doivent faire l'objet de négociations ou d'un programme d'action du Comité du désarmement, qui reste à mettre en oeuvre.

74. Comme on le sait, les propositions soviétiques prévoient la cessation totale de l'augmentation qualitative et quantitative des armements et des forces armées des Etats ayant un grand potentiel militaire; elles prévoient l'arrêt de la fabrication de tous types d'armes nucléaires et la diminution progressive de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète, l'arrêt de la production de tous les types d'armes de destruction massive et leur interdiction, la cessation de la fabrication de nouveaux types d'armes classiques à grand potentiel destructeur, la renonciation par les membres permanents du Conseil de sécurité et par tous les pays qui ont des accords militaires avec eux à élargir leurs armées et à augmenter leurs stocks d'armes classiques,

et la réduction des budgets militaires des Etats ayant un vaste potentiel économique et militaire, et surtout ceux des membres permanents du Conseil de sécurité. En proposant d'entamer au plus tôt des négociations sur l'arrêt de la course aux armes nucléaires, l'Union soviétique a fait également une série de propositions de mesures politiques et d'autres mesures dans le domaine du droit international pour renforcer la sécurité de tous les Etats. Il est indispensable, à cet égard, de conclure un traité mondial de non-recours à la force dans les relations internationales, en vertu duquel tous les Etats, y compris, bien entendu, toutes les puissances nucléaires, s'engageraient solennellement à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser la force, ce qui donnerait à tous les Etats, petits et grands, nucléaires et non nucléaires, une garantie de sécurité. Nous appuyons également la proposition de la République populaire de Pologne visant à adopter une déclaration sur la formation des peuples à la paix [A/C.1/33/2].

75. Le projet d'une convention internationale sur le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires, proposé par l'Union soviétique, constitue un important pas en avant sur la voie du renforcement de la sécurité internationale. Ce projet stipule que :

"Les Etats dotés d'armes nucléaires parties à la présente convention s'engagent à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre les Etats non nucléaires parties à la présente convention qui s'abstiennent de fabriquer et d'acquérir des armes nucléaires et ne disposent pas d'armes nucléaires sur leur territoire ou dans quelque zone que ce soit se trouvant sous leur juridiction ou leur contrôle, sur terre, en mer, dans l'atmosphère ou dans l'espace extra-atmosphérique."
[A/33/241, additif, article I.]

La mise en oeuvre de cette initiative soviétique ainsi que la réalisation d'un accord sur la non-mise en place d'armes nucléaires sur le territoire des Etats qui n'en possèdent pas à l'heure actuelle permettraient de réduire de façon importante la menace d'une guerre nucléaire.

76. Les pays socialistes ont récemment fait des propositions importantes au cours des pourparlers de Vienne sur la limitation des forces armées et des armements en Europe centrale. Ces propositions reposent sur le principe de l'égalité de sécurité entre tous les participants. Elles répondent aux vœux des pays occidentaux dont nous sommes en droit d'attendre une attitude constructive à l'égard de ces pourparlers.

77. Il est très souhaitable de mener à bien et au plus vite les négociations actuelles sur des questions telles que la limitation des armes offensives stratégiques, l'interdiction générale et complète des essais nucléaires, l'interdiction des armes chimiques, l'interdiction de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, ainsi que l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation de l'arme à neutrons. Il est nécessaire de prendre des mesures efficaces pour empêcher la dispersion des armes nucléaires et pour s'opposer aux tentatives de l'Afrique du Sud et d'Israël de se procurer l'arme nucléaire.

78. Freiner la course aux armements est l'une des questions brûlantes de l'heure. Il est clair que la création de

⁶ Document A/S-10/AC.1/4.

nouveaux types d'armements encore plus destructifs et plus barbares, ainsi que l'accumulation d'un potentiel militaire ne peuvent que rapprocher l'humanité du gouffre dangereux d'un affrontement armé. Tout cela confère une lourde responsabilité aux gouvernements, aux hommes d'Etat et aux Nations Unies, dont les peuples du monde attendent, non pas des pourparlers sur le désarmement, mais le désarmement lui-même.

79. La RSS de Biélorussie et tous les Etats de la communauté socialiste sont fermement convaincus que, pour parvenir à des progrès radicaux en matière de désarmement, il est nécessaire de préparer la convocation, dans les meilleurs délais, de la Conférence mondiale du désarmement, instance internationale la plus large et la plus autorisée qui pourrait élaborer et adopter des décisions efficaces et contraignantes en matière de désarmement, question qui doit faire l'objet de l'attention particulière de tous les chefs d'Etat au niveau le plus élevé.

80. L'une des tâches essentielles de la présente session est de prendre des mesures plus efficaces tendant à éliminer le plus rapidement possible les foyers actuels de tension internationale et d'empêcher qu'il ne s'en produise de nouveaux. Avant tout, je songe au Moyen-Orient. Une paix juste et durable ne peut être réalisée dans cette région que sur la base de l'évacuation totale de tous les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, du respect total et sans réserve des droits légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à un Etat indépendant, sur la base de la garantie d'une sécurité assurée à tous les pays de la région, et de son droit à une existence indépendante et pacifique.

81. La délégation de la RSS de Biélorussie estime que la voie d'un règlement juste et durable au Moyen-Orient ne passe ni par des marchés séparés conclus au détriment des peuples arabes, ni par une capitulation face à l'agresseur — ce qui lui permettrait de consolider sa mainmise sur les territoires acquis par l'agression israélienne —, mais par la mise en application de décisions de l'Organisation des Nations Unies sur les questions de la Palestine et du Moyen-Orient et par des négociations dans le cadre de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, à Genève, sous la coprésidence de l'Union soviétique et des Etats-Unis, avec la participation sans réserve de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine.

82. Les décisions de l'Organisation des Nations Unies sur Chypre, qui prévoient le règlement de ce problème sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre ainsi que le respect de sa politique de non-alignement, sur la base de la non-ingérence dans ses affaires intérieures et du renforcement de la confiance entre les deux communautés, doivent être mises en vigueur entièrement. La proposition de l'Union soviétique sur la convocation d'une conférence internationale sur Chypre sous les auspices de l'ONU⁷ nous paraît toujours d'une grande actualité.

83. Notre délégation appuie la mise en application de la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies concer-

nant le retrait des troupes étrangères de la Corée du Sud [résolution 3390 B (XXX)] et la création, par là-même, des conditions nécessaires à la réunification pacifique de la Corée sur une base démocratique et sans aucune ingérence de l'extérieur.

84. Il faut venir à bout des régimes racistes et colonialistes en Afrique australe, permettre la mise en oeuvre du droit des peuples du Zimbabwe et de la Namibie à l'autodétermination et à une véritable indépendance; il faut éliminer la politique d'*apartheid* de la République sud-africaine, faire cesser l'ingérence militaire, politique et économique des puissances impérialistes dans les affaires intérieures des pays africains indépendants. On ne peut pas tolérer que, sous le couvert d'une nouvelle propagande mensongère — moyen utilisé par elles plus d'une fois dans le passé —, les forces impérialistes puissent continuer à se livrer contre les peuples de l'Afrique australe ou de tout autre territoire dépendant à des activités qui évoquent l'ère du colonialisme.

85. L'Assemblée générale se doit donc de faire d'importants efforts sur le plan international pour permettre la mise en application des dispositions de la Déclaration et du Programme d'action adoptés au mois d'août dernier par la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale [A/33/262, sect. III]. Cette conférence a mis l'accent sur le danger que représente le resserrement des liens entre Israël et les régimes racistes de l'Afrique australe; elle a rappelé la tragédie du peuple de Palestine et souligné la nécessité de sanctions générales et contraignantes contre le régime d'*apartheid* de Pretoria et le régime raciste de Rhodésie. La non-participation des pays occidentaux à cette conférence et leur attitude négative à l'égard des décisions qu'elle a prises en disent long quant à leur volonté d'empêcher l'élimination du racisme et leur mépris des droits fondamentaux de l'homme.

86. Il faut renforcer la lutte contre les violations massives et flagrantes des droits et des libertés de l'homme, qui, entre autres, mettent en danger la paix et la sécurité des peuples; en d'autres termes, il faut redoubler d'efforts dans la lutte contre l'*apartheid*, le racisme, la violation des droits du peuple palestinien dans les territoires occupés et contre la violation des droits de l'homme au Chili, au Nicaragua et en Corée du Sud.

87. Conformément à la Charte des Nations Unies, un des objectifs de l'Organisation est de réaliser la coopération internationale en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme, c'est-à-dire d'assurer la coopération, à l'échelon international, par la conclusion d'accords internationaux pertinents et leur mise en oeuvre universelle, compte tenu du principe de non-ingérence dans les affaires internes des Etats. La lutte pour les droits de l'homme ne saurait servir de prétexte pour défendre ou exonérer des régimes racistes ou profascistes, et pour empêcher que ne soient punis les agents de l'impérialisme qui se livrent à des activités subversives.

88. Les progrès réalisés dans la direction principale et la plus importante de l'activité des Nations Unies dans le domaine du renforcement de la paix et de la sécurité internationales créent des conditions favorables à la sauvegarde de l'indépendance politique et économique des pays

⁷ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, Supplément de juillet, août et septembre 1974, document S/11465.

en développement et à la restructuration des relations économiques internationales sur une base juste et équitable. Les pays socialistes appuient activement les aspirations des pays en développement à l'élimination de la discrimination et de tous les obstacles artificiels, quels qu'ils soient, dans le commerce international, à l'élimination de toutes les manifestations de diktat impérialiste, d'exploitation, et d'inégalité dans les relations économiques internationales. Ce sont les vestiges du passé colonial et les activités néo-colonialistes des monopoles internationaux à l'égard des relations entre les Etats capitalistes développés et les pays en développement qui permettent aux forces impérialistes de porter atteinte à la souveraineté des jeunes Etats indépendants, d'imposer le diktat et de s'ingérer dans leurs affaires internes. La gravité de ce danger et l'importance des problèmes non résolus dans les domaines économique, commercial, scientifique et technique ont été soulignées par plusieurs ministres des affaires étrangères des pays en développement. Ils ont dit, à juste titre, que les facteurs politiques et économiques liés à la politique étrangère et à l'économie des pays capitalistes développés, lesquels connaissent la crise, l'inflation, le chômage et une augmentation constante du coût de la vie, provoquent un phénomène de déstabilisation et d'incertitude dans le développement des relations économiques internationales et avaient les effets les plus néfastes sur la situation des pays en développement.

89. Les Etats socialistes, comme on le sait, sont totalement étrangers non seulement au pillage colonial des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, mais aussi à l'exploitation de ces pays par les méthodes du néo-colonialisme et aux conséquences néfastes qu'exercent les facteurs économiques de l'économie capitaliste sur les pays en développement. Les Etats de la communauté socialiste ne recherchent aucune concession dans les pays en développement et n'essaient certainement pas de mettre la main sur leurs ressources naturelles. La solution des problèmes du développement économique et du progrès social des pays en développement réside, à notre avis, dans l'élaboration et l'application de mesures d'ensemble répondant aux exigences de la restructuration des relations économiques internationales sur une base juste et équitable, dans la diminution du fardeau imposé par les dépenses militaires et dans l'affectation des ressources ainsi libérées au développement, c'est-à-dire par une augmentation de 10 p. 100 de l'assistance accordée aux pays en développement.

90. Aucune société dans l'histoire n'a fait autant pour les travailleurs que le socialisme. Les peuples des pays socialistes chérissent leur conquête économique, politique et sociale, ainsi que l'ordre social qu'ils ont réussi à édifier grâce à un combat acharné et à des efforts inlassables. La RSS de Biélorussie, qui, le 1^{er} janvier 1979, célébrera son soixantième anniversaire, est un exemple à cet égard. La sagesse politique du parti communiste, l'unité internationaliste et l'assistance fraternelle des peuples de l'URSS, le travail et l'abnégation du peuple de la République ont permis non seulement de réparer les dommages infligés par les guerres que nous avons connues, mais également de transformer rapidement un pays attardé, avec une industrie artisanale et une agriculture au bord de la ruine, c'est-à-dire un pays connaissant la misère, la maladie et l'analphabétisme, en une république socialiste jouissant d'une industrie hautement développée, hautement mécanisée, et dotée d'une

agriculture collective, d'une science moderne et d'un niveau culturel très élevé. Le visage de la Biélorussie actuelle se reflète dans sa puissante industrie qui représente plus de 60 p. 100 du produit national brut de la République et dont les branches principales sont la construction mécanique développée, la construction des machines-outils, la radio-électronique, la chimie, la pétrochimie, ainsi que d'autres industries modernes qui déterminent le progrès scientifique et technique. La production industrielle de la RSS de Biélorussie est 190 fois supérieure à ce qu'elle était avant la révolution. Durant les dernières décennies, le potentiel économique de la Biélorussie a doublé tous les sept ans. Au cours des 12 dernières années, la production de blé et de lait a doublé et la production de viande a augmenté de 2,6 fois. Durant le plan quinquennal actuel, de 1976 à 1980, notre production industrielle augmentera de 45 p. 100 et la production de blé s'élèvera à une tonne de blé par habitant. Par ailleurs, le salaire moyen des ouvriers de l'industrie et des employés de bureau de la RSS de Biélorussie augmentera de 22 p. 100 et celui des fermiers kolkhoziens augmentera de 32 p. 100. Au cours des 12 dernières années, plus d'un million d'appartements ont été construits dans le pays, lequel a une population de 9,5 millions d'habitants. Les allocations de l'Etat à l'enseignement gratuit à tous les niveaux, aux services médicaux, à la sécurité sociale, etc., augmentent d'année en année.

91. La nouvelle Constitution de la RSS de Biélorussie, adoptée par le Soviet suprême de la République le 14 avril de cette année après une large discussion au niveau du pays, reflète les changements sociaux et économiques importants qui ont été effectués dans la RSS de Biélorussie depuis qu'existe le pouvoir soviétique. Nous avons créé des conditions toujours plus favorables au bien-être du peuple, au plein épanouissement de tous les droits et de toutes les libertés de l'homme soviétique. La participation toujours plus active du travailleur à la gestion de l'Etat et aux affaires sociales est le centre de la politique de développement de notre pays.

92. La délégation de la RSS de Biélorussie, de par son appui et sa participation aux activités statutaires des Nations Unies, tient à souligner l'importance d'assurer aux activités de l'ONU une gestion administrative et budgétaire efficace. Nous estimons que, lorsqu'on examine ce problème à tous les niveaux et dans tous les organes, il nous faut reconnaître l'inadmissibilité des dépenses excessives et la nécessité d'utiliser les ressources allouées d'une façon raisonnable et économique, afin que l'Organisation soit en mesure de réaliser les objectifs primordiaux qui sont définis dans la Charte, c'est-à-dire de contribuer au renforcement d'une paix durable, de consolider la détente internationale et de la remplir d'un contenu matériel.

93. Mais on sait que les tentatives faites ces dernières années pour améliorer le système de planification et de budget des Nations Unies ne répondent toujours pas aux résultats escomptés, tandis que les ressources internes libérées grâce à l'amélioration, à la réduction, à la réorganisation et à l'élimination des programmes, des projets ou des activités des Nations Unies, et à l'élimination notamment des doubles emplois auxquels ils donnent lieu, ou grâce à d'autres changements en la matière, sont mal utilisées et ne servent pas à faire des économies, d'où une augmentation déraisonnable des dépenses de l'Organisation des Nations

Unies. On accorde une attention insuffisante à l'augmentation de l'efficacité du personnel, à l'amélioration des méthodes d'administration du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et au respect des décisions adoptées. Tout cela préoccupe, à juste titre, les Etats Membres de l'ONU et indique la nécessité de prendre des mesures constructives pour éliminer ce qui vient d'être mentionné ainsi que d'autres lacunes dans le travail du Secrétariat de l'ONU.

94. L'Organisation des Nations Unies, qui compte maintenant 150 Etats, joue un rôle de plus en plus positif dans les affaires internationales, dans l'examen des grands problèmes du monde et dans les problèmes aigus des relations internationales. Dans des conditions de détente internationale, les travaux des Nations Unies sont de plus en plus constructifs et efficaces. La contribution de chaque Etat au respect et à la mise en oeuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies est le gage de la solution des grands problèmes internationaux et ouvre de nouvelles perspectives pour une coopération fructueuse dans l'intérêt mutuel des pays. Ce n'est pas en révisant la Charte qu'on rehaussera le rôle des Nations Unies, mais en respectant scrupuleusement les dispositions. Avec les Etats frères de la communauté socialiste, la RSS de Biélorussie s'attache essentiellement à assurer la paix et à éliminer tout danger de guerre, et elle contribuera de plus en plus activement à assurer le progrès des activités des Nations Unies en ce sens. En menant et en défendant cette politique, nous ne faisons que suivre l'une des devises principales de la Révolution d'octobre, léguées par le grand Lénine : "La paix pour les peuples".

95. M. TSERING (Bhoutan) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de vous transmettre, monsieur le Président, ainsi qu'aux représentants ici présents, les salutations et les meilleurs voeux de Sa Majesté Jigme Singye Wangchuck, roi du Bhoutan, et de dire que Sa Majesté appuiera sincèrement les efforts qui seront déployés au cours de la présente session pour résoudre les questions complexes qui sont au coeur de la recherche de la paix, de la sécurité et du progrès dans le monde.

96. Je voudrais également, au nom du Royaume du Bhoutan, vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Votre accession à ce poste élevé est un hommage rendu non seulement au pays que vous représentez, mais aussi au continent sud-américain. Votre long passé de services remarquables dans la diplomatie internationale nous donne la certitude que vous saurez mener les travaux de façon fructueuse et saine. En tant que vice-président de la session actuelle, je tiens à vous assurer de la pleine coopération de ma délégation dans l'acquiescement de vos lourdes responsabilités.

97. Notre reconnaissance va également à votre prédécesseur, M. Lazar Mojsov, de la Yougoslavie, qui a gagné notre respect pour la façon sage et efficace dont il a mené nos délibérations au cours de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale et des sessions extraordinaires si importantes tenues au cours de l'année.

98. Cette année, nous sommes très heureux de souhaiter chaleureusement la bienvenue aux Iles Salomon au sein de

notre grande organisation. Le fait que nous avons été l'un des auteurs du projet de résolution correspondant prouve notre plein appui à cette admission. C'est un hommage bien mérité tant pour la Puissance administrante que pour le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux que les Iles Salomon ont bénéficié d'une accession pacifique à l'indépendance. Leur entrée dans l'Organisation des Nations Unies nous rapproche encore un peu plus de notre objectif qui est l'universalité des Membres, objectif auquel le Royaume du Bhoutan attribue une haute priorité.

99. L'année 1978 a été marquée par un certain nombre de faits nouveaux positifs sur la scène internationale. Malheureusement, ces aspects positifs ont été contrecarrés par un manque de progrès dans d'autres domaines et par un manque évident de volonté de la part des parties intéressées pour trouver des solutions durables à certains des problèmes critiques que connaît la communauté mondiale aujourd'hui. Nous avons été témoins de la convocation, à un niveau élevé, d'une session extraordinaire consacrée au désarmement, ici, à l'Organisation des Nations Unies, session qui a fait comprendre à la communauté internationale le sérieux avec lequel les gouvernements et les peuples du monde envisagent cet objectif crucial et de longue date.

100. Nous avons aussi été les témoins de la neuvième session extraordinaire, sur la question de la Namibie, qui s'est tenue à New York, et de la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, tenue à Genève. Ces réunions ont été importantes, car elles ont montré l'appui donné à la lutte persistante que mènent les peuples opprimés dans de nombreuses parties du monde pour exercer leur droit à l'indépendance et à l'autodétermination, lutte qui continue d'acquiescer de l'élan.

101. Nous avons aussi constaté la suspension décevante des délibérations du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, c'est-à-dire le Comité plénier. Nous espérons fermement que ce comité cherchera à réaliser la promesse d'un nouvel ordre mondial, en fait, du nouvel ordre économique international que nous avons tous accepté d'instaurer, ordre fondé non sur des concepts anciens et dépassés, mais sur un développement égal et harmonieux de tous les Etats, et sur une répartition équitable des ressources et des connaissances du monde.

102. Le Royaume du Bhoutan attribue la plus haute importance aux principes et aux objectifs du non-alignement et de la Charte des Nations Unies. Nous croyons que ces principes, si tous les Etats Membres y adhèrent, montreront le chemin de la paix mondiale, une paix fondée non sur des alliances mouvantes et précaires, non sur une rivalité pour des domaines d'influence et pour la domination de la majorité par la minorité, mais sur un véritable cadre de respect mutuel et une coopération entre les nations, qu'elles soient grandes ou petites, riches ou pauvres.

103. Tout comme de nombreux membres non alignés, nous croyons que tous les Etats Membres devraient s'engager activement et inlassablement à élaborer des solutions justes et durables aux problèmes du monde. Nous devons trouver des solutions qui pourront amener non pas une

diminution provisoire des tensions ou un aperçu illusoire de la paix, mais une stabilité authentique et permanente. L'histoire de ce siècle nous a donné à tous une leçon très douloureuse, à savoir que la formation de blocs de pouvoir et d'alliances militaires entre les grandes puissances amène non pas la paix, mais la guerre, non pas la libération de la peur, mais l'institutionnalisation de la peur.

104. C'est en reconnaissant cette vérité que l'Organisation des Nations Unies a été créée. Cependant, la situation internationale aujourd'hui — plus de trois décennies après la création de l'Organisation — montre clairement que la leçon, apprise à si grands frais, a été oubliée bien trop tôt par les grandes puissances du monde. La tension continue d'être engendrée par la lutte pour la suprématie entre les deux blocs de pouvoir et, dans ce processus, de nombreux pays faibles et petits sont soumis à diverses formes de pression et même, dans certains cas, exposés à des menaces ou à des actes de domination et d'agression. Aujourd'hui, cette situation n'est nulle part plus apparente qu'en Afrique et dans la région du Moyen-Orient. Là, comme dans de nombreuses autres parties du monde, les pays en développement se trouvent eux-mêmes pris dans un jeu de politique de pouvoir qu'ils n'ont pas conçue eux-mêmes. Leurs ressources déjà limitées sont gravement drainées et leurs populations connaissent des difficultés inutiles pour des causes qui vont à l'encontre de leur développement national.

105. Il est difficile d'envisager des progrès durables et universels vers la paix tant qu'il ne sera pas mis fin à cette situation. Il ne suffit pas de louer en théorie les idéaux élevés sur lesquels notre organisation est fondée. Nous devons nous montrer prêts à oeuvrer de façon constructive pour amener la nouvelle ère de paix mondiale et de compréhension qu'avaient envisagée les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, pour proscrire à jamais les forces destructrices de l'impérialisme, de l'expansionnisme, du colonialisme, du néo-colonialisme, du racisme et de la discrimination raciale, qui sèment la division.

106. Au coeur de cette vision, nous trouvons le concept de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'autodétermination. Nous devons résolument rejeter toute ingérence dans les affaires internes d'autres pays et préserver l'inviolabilité de frontières nationales établies légalement sur la base de l'égalité souveraine de toutes les nations, qu'elles soient grandes ou petites. C'est en reconnaissant cette égalité que l'Organisation des Nations Unies a été fondée.

107. Nous sommes heureux que cette année ait vu la poursuite de bonnes et fertiles relations entre le Bhoutan et les pays voisins. Notre objectif, en tant que partie intégrante de notre politique étrangère, vise à établir des relations d'amitié et de coopération avec tous les pays, dans un esprit véritable de non-alignement et de respect mutuel. Dans notre propre région — le sous-continent asiatique —, les perspectives de promouvoir la paix et la stabilité sont excellentes. Tous les Etats ont apporté une contribution à la situation encourageante qui existe à l'heure actuelle en faisant preuve d'un esprit de conciliation et de compréhension. Plusieurs initiatives fructueuses ont été prises en vue d'établir un pont de confiance mutuelle, de compréhension et de coopération. Il en est découlé que nous avons

été à même de résoudre des problèmes importants qui entravaient la stabilité. Dans ce contexte, mon gouvernement souhaite exprimer sa profonde appréciation au gouvernement Janata, de l'Inde, pour la politique pragmatique et constructive qui l'a guidé à l'égard de ses plus proches voisins.

108. Dans certaines parties de la région asiatique, il y a eu des efforts concertés en faveur de la paix; dans certaines autres cependant la situation est moins encourageante. Nous espérons sincèrement que les pays directement intéressés pourront faire preuve d'un esprit de conciliation et de compréhension réelles dans le but d'établir un climat de respect et de coopération renouvelés. Ma délégation souscrit pleinement à toute tentative faite en vue d'assurer une vie meilleure et plus sûre à tous les peuples de la région.

109. Alors que nous nous retrouvons ici, l'attention de la communauté internationale converge sur les événements d'Afrique australe. En Namibie, la lutte juste des peuples pour l'indépendance et l'autodétermination semble avoir amené des résultats prometteurs. Nous nous félicitons de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité visant à l'application de mesures pratiques pour que le peuple de la Namibie accède à l'indépendance, et nous félicitons le Secrétaire général pour la position ferme qu'il a prise en demandant une présence concertée des Nations Unies en vue d'assurer une transition pacifique grâce à des élections libres et justes.

110. Dans une autre partie de l'Afrique, le peuple du Zimbabwe continue de se voir refuser le droit à l'autodétermination et à une indépendance authentique. Il est manifeste que la paix ne régnera jamais dans cette terre troublée tant que la majorité du peuple — et non une poignée symbolique de gens — ne se verra pas accorder le droit à l'autonomie grâce à un gouvernement véritablement représentatif et librement élu. Entre-temps, sous un semblant de gouvernement dit "gouvernement de coalition", des pertes en vies humaines, des actes de terreur et d'oppression se poursuivent inexorablement. Des actes d'agression menés par le régime Smith contre le Botswana, le Mozambique et la Zambie constituent des infractions impardonnables à la souveraineté nationale de ces nations et mettent en danger la paix dans la région. Nous appuyons la lutte du Front patriotique et nous demandons que les Nations Unies fassent tout ce qu'elles peuvent pour trouver une solution réelle et équitable au conflit.

111. La sécurité internationale continue également d'être menacée par la situation au Moyen-Orient. Au cours de l'an dernier et récemment encore, il y a eu plusieurs initiatives de paix dans cette région, mais pourtant la situation est toujours instable. Mon gouvernement pense que des efforts concertés doivent être déployés en vue d'arriver à un règlement d'ensemble significatif, acceptable par tous les peuples de la région. Nous sommes convaincus qu'il n'est pas possible de parvenir à un règlement durable si l'on ne reconnaît pas pleinement le droit inaliénable du peuple palestinien de retourner dans sa patrie et d'établir son propre Etat indépendant, de même que le droit de tous les Etats de la région d'exister à l'intérieur de frontières universellement reconnues.

112. Un autre motif de préoccupation est également la République de Chypre. Il est lamentable qu'aucun progrès

notoire n'ait été fait pour alléger la tension sous laquelle vit depuis si longtemps le peuple de Chypre. La dernière session de l'Assemblée générale a appuyé fermement la nécessité de mettre rapidement en oeuvre la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale et la résolution 365 (1974) du Conseil de sécurité. Ces résolutions fournissent la base d'un règlement équitable pour les problèmes de ces communautés et préservent l'unité et l'intégrité territoriales de Chypre. La poursuite du dialogue entre les deux communautés est essentielle si l'on veut parvenir à un règlement. Nous apprécions le rôle joué actuellement par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et par le Secrétaire général.

113. Aucune tâche devant laquelle se trouve la communauté internationale n'est plus impérieuse ni plus importante que celle du désarmement. Nous nous réjouissons que, grâce à l'initiative des pays non alignés, la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, ait eu lieu cette année et que tous les États dotés d'armes nucléaires y aient participé. Il ne fait pas de doute que cette session qui a constitué un jalon a contribué à attirer à nouveau l'attention de l'opinion publique mondiale sur toute la question du désarmement et à mobiliser un appui public à cette fin. En même temps, nous partageons la déception exprimée par de nombreux pays selon lesquels le Document final [résolution S-10/2] n'a pas répondu à nos espoirs. Comme nous l'avons dit dans notre déclaration à cette session⁸, nous pensons que toutes les nations doivent participer — et participer activement — à un examen nouveau et lucide de cette question cruciale. En particulier, nous aimerions que tous les États dotés d'armes nucléaires participent à toutes les négociations et soient représentés dans tous les organes de délibérations et de négociations.

114. C'est dans le même esprit que je voudrais réaffirmer l'engagement de mon gouvernement à l'établissement de l'Océan Indien en tant que zone de paix, ainsi qu'il est demandé dans la résolution 2832 (XXVI), adoptée par l'Assemblée générale en 1971, et entérinée par la Déclaration politique de la cinquième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo en 1976⁹. Alors que les pourparlers vers cet objectif avaient été lancés sur l'initiative des grandes puissances, nous avons été cependant déçus de constater que leur portée est inadéquate et que peu de progrès ont été réalisés.

115. On a reconnu depuis longtemps que l'allocation disproportionnée des ressources à des fins militaires constituait un élément majeur dans le déséquilibre de l'économie mondiale. Il est difficile d'imaginer comment l'on pourra instaurer un ordre économique juste si l'on ne procède pas à une nouvelle allocation d'une partie — ne serait-ce que d'une petite partie — de ces ressources à des fins pacifiques.

116. Les malaises qui règnent dans le monde d'aujourd'hui sont suscités en grande partie par les déséquilibres et les inégalités patentées du système économique international. Le système économique est marqué par l'inflation, la fluctuation des monnaies, l'instabilité des prix des produits

de base et la croissance du protectionnisme. Ces facteurs préoccupent sérieusement de nombreux pays, mais ils préoccupent notamment les pays en développement étant donné qu'ils touchent directement leurs plans de développement et leur croissance économique générale. La récession croissante que connaissent de nombreuses nations, accompagnée d'un affaiblissement du commerce mondial, menace, dans notre monde interdépendant, les pays en développement. Le fossé entre les pays riches et les pays pauvres s'est encore élargi. Le bouleversement de la situation économique mondiale en 1973 a fourni une mise en garde quant aux conséquences qui s'ensuivraient si on ne restructurait pas l'ordre économique international. Un certain nombre d'initiatives importantes ont été prises. Les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale ont ébauché le cadre de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Le dialogue Nord-Sud tenu à Paris¹⁰ s'est poursuivi au cours de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale¹¹, et c'est avec grand espoir que le Comité plénier a été créé pour examiner les problèmes que suscite la formation d'un nouvel ordre économique. Cet espoir n'a pas été réalisé et c'est avec une grande déception que nous voyons que les travaux du Comité ont été suspendus. Le rapport du Comité plénier [A/33/34] expose clairement les raisons de l'échec de ce comité. Il souligne le manque de volonté de la part de certains pays de s'engager dans des négociations constructives et de chercher un accord sur certaines propositions fondamentales concernant la restructuration du système économique international. Nous espérons que les différences sous-jacentes quant au rôle et au fonctionnement du Comité seront résolues pour que ses travaux importants puissent se poursuivre librement.

117. Tous les efforts qui visent la transformation constructive des conditions économiques mondiales doivent tenir compte du fait que l'écart augmente non seulement entre les économies des pays développés et des pays en développement, mais qu'il augmente aussi entre les pays sans littoral les moins avancés et les autres pays en développement. C'est une situation alarmante et nous espérons sincèrement que d'autres mesures positives seront prises pour aider les pays sans littoral à surmonter les désavantages énormes qu'ils connaissent et pour que cet écart n'augmente plus. Si de telles mesures ne sont pas prises, ces pays seront fortement et sans espoir limités dans leurs tentatives de surmonter leur handicap géographique et de parvenir à un progrès économique et à l'autodépendance.

118. Le Bhoutan, en tant que pays en développement sans littoral, continue, avec d'autres pays qui sont dans une position similaire, d'oeuvrer en vue de surmonter ses désavantages géographiques par l'intermédiaire d'une stratégie de développement équilibrée, constructive et réaliste. Nous sommes encouragés par les progrès réalisés en peu de temps en vue de notre autonomie économique et pour assurer une vie productive pour nos citoyens. Sous la direction sage et avisée de notre monarque dynamique, nous envisageons l'avenir en tant que membre actif et épris de paix de la communauté des nations.

⁸ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session extraordinaire, Séances plénières, 23^e séance.

⁹ Voir document A/31/197, annexe I, par. 122 à 134.

¹⁰ Conférence sur la coopération économique internationale, tenue à Paris du 30 mai au 2 juin 1977.

¹¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières, 108^e et 109^e séances.

119. Mil neuf cent soixante-dix-neuf sera l'Année internationale de l'enfant. Reconnaisant l'importance de cette année pour attirer l'attention sur la nécessité d'améliorer les conditions de l'enfance partout dans le monde, mon gouvernement a entrepris plusieurs programmes à l'intérieur du Bhoutan. Cette année si importante s'approche et il est également opportun de nous rappeler, dans les termes les plus énergiques, notre responsabilité non seulement à l'égard des enfants d'aujourd'hui, mais aussi à l'égard des générations futures; nous devons façonner une nouvelle ère de paix, de prospérité et de bonheur pour tous les peuples du monde.

120. M. MWALE (Zambie) [interprétation de l'anglais] : Ma délégation est heureuse de participer à cette session de l'Assemblée générale. Pour nous, c'est une occasion de réfléchir sérieusement aux nombreux problèmes auxquels se heurte notre monde imparfait. C'est pour cette raison, entre autres, que les Nations Unies, en tant qu'institution internationale, ont été créées. Ma déclaration se concentrera inévitablement sur certaines des questions qui continuent d'assombrir nos relations internationales, notamment la crise en Afrique australe.

121. Avant d'aborder le fond de ma déclaration, j'aimerais, au nom de la délégation de la Zambie, vous féliciter, monsieur le Président, pour votre élection unanime à la présidence de la trente-troisième session. Votre élection est aussi un hommage à votre pays, la Colombie, avec lequel nous sommes liés dans la lutte actuelle du tiers monde pour la justice et l'équité dans les sphères économique, politique et sociale. Ma délégation s'engage à coopérer pleinement avec vous.

122. Je saisis aussi cette occasion, monsieur le Président, pour rendre un hommage particulier à votre prédécesseur, M. Lazar Mojsov, de la Yougoslavie, qui a présidé de façon remarquable la trente-deuxième session ordinaire et les trois importantes sessions extraordinaires de l'Assemblée générale qui ont eu lieu cette année.

123. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour ses efforts inlassables dans la promotion des objectifs des Nations Unies et pour son rapport lucide et complet à la présente session.

124. La Zambie se félicite de l'admission des Iles Salomon au sein de cette famille des nations. L'admission d'un nouveau membre est toujours une occasion de joie et de réflexion, car nous savons à quel point le processus de la décolonisation est difficile. Les maîtres coloniaux n'abandonnent jamais leur pouvoir facilement. La Zambie espère aussi souhaiter la bienvenue à un Zimbabwe et à une Namibie indépendants au sein de l'Organisation des Nations Unies dans un proche avenir. Nous félicitons aussi Tuvalu pour son accession à l'indépendance et nous attendons son admission à l'Organisation des Nations Unies.

125. Monsieur le Président, dans votre importante déclaration d'ouverture [1^{re} séance], vous avez passé en revue de façon vivante et impressionnante la situation de pauvreté extrême et d'inégalité croissante qui continue de caractériser les relations économiques internationales actuelles et de miner la paix et la sécurité internationales. Ma délégation partage pleinement la déception face à la

détérioration continue de la situation économique internationale. Notamment, nous nous associons aux nombreuses expressions de grave préoccupation à l'égard de la situation des pays en développement qui ne cesse de s'aggraver et des sombres perspectives pour ces pays.

126. Le dialogue Nord-Sud a été entrepris il y a environ quatre ans, sur la base d'un consensus difficilement atteint, et il demeure dans une situation difficile. Les espoirs suscités à la suite de l'issue fructueuse de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1975 n'ont pas encore été réalisés de manière significative. L'application du Programme d'action sur l'instauration du nouvel ordre économique international [résolution 3202 (S-VI)] dépend des changements de structure et de l'adoption de décisions de politique appropriées qui seraient conformes à la réalité des intérêts interdépendants et mutuels des nations. Néanmoins, l'établissement de ce nouvel ordre ne devrait pas dépendre de la réalisation de concepts traditionnels d'assistance, de charité ou de philanthropie — quels que soient les mérites de ces notions.

127. Cela dit, je voudrais déclarer que le tableau qui est apparu à la suite des négociations sur les questions importantes — notamment celles qui portaient sur le Programme intégré pour les produits de base¹², le fonds commun, les négociations commerciales multilatérales, le transfert des ressources en termes réels, la réforme du système monétaire international, l'industrialisation, la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée et le code de conduite pour le transfert des techniques aux pays en développement — est bien sombre et ne nous permet certainement pas de nous réjouir.

128. Ma délégation espère sincèrement que les Etats Membres, et notamment les pays développés, déploieront les plus grands efforts dans les instances appropriées pour transformer l'impasse actuelle en un succès réel. Nous réaffirmons notre conviction que le dialogue en cours peut être continué et devenir plus significatif par des résultats concrets et visibles qui reflètent bien le caractère structurel de son mandat. Pour le moment, nous ne pouvons pas nous réjouir d'une réalisation de ce genre. L'issue dépend clairement de l'engagement qu'il y a en vue de négocier en toute bonne foi et de la volonté politique des pays industrialisés.

129. La Zambie se félicite d'avoir entendu plusieurs pays industrialisés annoncer récemment qu'ils allaient augmenter leur assistance financière et annuler les dettes officielles contractées par les pays les plus pauvres des pays en développement. En outre, nous prions instamment les pays donateurs d'accorder la plus grande attention aux pays sans littoral, aux pays insulaires, aux pays en développement et aux pays à revenus moyens qui n'ont pas encore bénéficié jusqu'ici de véritables mesures spéciales, en dépit des difficultés économiques énormes auxquelles ils ont à faire face.

130. Ma délégation reste convaincue que les critères économiques existants qui donnent une importance non

¹² Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I : Rapport et annexes (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

justifiée au produit national brut par habitant, aussi utiles qu'ils soient pour déterminer ce qui doit retenir une attention spéciale, ont de plus en plus servi à dissimuler plus qu'ils n'ont révélé. Les critères utilisés par le système de développement des Nations Unies, y compris le PNUD et par des institutions internationales telles que la BIRD, ne révèlent pas les circonstances particulières telles qu'une situation géographique désavantageuse, des lignes de transport longues et coûteuses et une situation géopolitique qui impose d'importantes contraintes sur les efforts de développement de certains pays, dont le mien. Nous espérons que la question des critères sera sérieusement examinée dans un proche avenir par les organismes pertinents des Nations Unies, les institutions spécialisées, les institutions financières et techniques et les pays créditeurs et donateurs.

131. A cet égard, la Zambie continue à consentir d'immenses sacrifices pour que soit effectivement mise en oeuvre la politique de sanctions des Nations Unies contre la colonie britannique rebelle de Rhodésie du Sud, particulièrement par suite de la fermeture des frontières de la Zambie avec la Rhodésie rebelle. A l'heure actuelle, le coût pour la Zambie de l'application par elle de sanctions des Nations Unies dépasse un milliard de dollars. La mise en oeuvre effective des décisions de l'Organisation des Nations Unies, en particulier celles concernant le transport des produits de base, est gravement compromise par l'absence d'engagements de la part de certains Etats Membres, ainsi que par le manque d'une assistance proportionnelle à des pays tels que le mien, qui continuent à être très touchés par l'application d'importantes décisions de l'Organisation. A ce sujet, la Zambie n'aura bientôt d'autre choix que de transporter par la route méridionale plus de 100 000 tonnes d'engrais dont on a un très grand besoin avant la saison des pluies.

132. L'impasse de procédure dans laquelle se trouve actuellement le Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, ou Comité plénier, est une source de vive inquiétude pour ma délégation. Cette question d'impasse de procédure doit être réglée à la présente session afin que cet important comité puisse poursuivre ses travaux de fond sans plus de retard.

133. Les tentatives de réforme du milieu international pour que les pays en développement aient des chances égales de participer de façon équitable aux progrès constants de l'humanité sont liées, de par leur nature même, aux efforts tendant à trouver de nouvelles formes de coopération entre les pays en développement eux-mêmes. Ces deux formes de tentatives ne s'excluent pas mutuellement; elles se renforcent et se complètent.

134. A cet égard, la Zambie estime que l'importance de la récente Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui s'est tenue à Buenos Aires, tient essentiellement à ce qu'elle peut faire beaucoup pour promouvoir un développement endogène, basé sur l'autosuffisance et l'utilisation optimum des ressources à l'intérieur des pays en développement et entre ces pays, facilitant ainsi l'instauration du nouvel ordre économique international.

135. Ma délégation voudrait souligner ici à nouveau le caractère dialectique et complémentaire des formes de la

coopération Nord-Sud actuelle, d'une part, et des nouvelles formes de coopération entre les pays du Sud, d'autre part. La Zambie est convaincue que la communauté internationale étudiera sérieusement le Plan d'action adopté à la Conférence¹³, afin d'assurer la parfaite application de ce plan.

136. Pour ce qui est de la Zambie, nos autorités continuent d'accorder un rôle prioritaire à la mise en oeuvre de programmes et de projets viables pour assurer un développement autonome et établir une coopération mutuelle avec les autres pays en développement dans différents domaines d'intérêts communs, tels que les domaines critiques du commerce, du transport et des communications.

137. Je voudrais dire aussi que mon pays a eu le privilège récemment d'accueillir les représentants de 17 pays, pour une réunion à la suite de laquelle une déclaration d'intention a été signée pour la création d'une zone de libre échange préférentielle pour l'Afrique orientale, centrale et méridionale. Je n'ai pas besoin de dire l'importance d'une telle démarche pour l'établissement d'une communauté économique qui concrétise notre désir commun de favoriser la coopération entre les pays en développement.

138. En bref, il est devenu indispensable de prêcher le sermon selon le nouvel ordre économique international afin de convertir les représentants de l'opinion publique et des intérêts nationaux à la cause d'un changement structurel et d'un nouvel ordre mondial.

139. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer constitue un élément essentiel de la lutte pour instaurer le nouvel ordre économique international. Un régime juridique international des mers, fondé sur la justice et l'équité, sera l'élément important d'un ordre mondial équitable. A cet égard, la Zambie attache une grande importance à la conclusion d'une convention internationale sur le droit de la mer, qui devra nécessairement tenir compte des intérêts légitimes tant des pays côtiers que de ceux qui sont sans littoral, des Etats développés comme des Etats en développement. Nous espérons ardemment qu'entre-temps les nations s'abstiendront de prendre des mesures unilatérales pour s'emparer des ressources de la mer et du fond des mers.

140. Pendant des générations, le Moyen-Orient a été caractérisé par des conflits et des guerres incessantes. La situation dans cette région reste complexe et continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Tant que les causes sous-jacentes du conflit ne seront pas éliminées, la solution durable du problème du Moyen-Orient, que nous désirons tous, continuera de nous échapper. Parce qu'il reconnaît ce fait, mon gouvernement a adressé des appels réitérés à Israël pour qu'il se retire de tous les territoires arabes occupés et pour qu'il permette au peuple palestinien d'exercer librement son droit inaliénable à l'autodétermination, y compris son droit à un Etat indépendant et souverain. Nous continuerons à lancer ces appels, car cette position est conforme aux nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies et constitue la seule base

¹³ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11), chap. I.

réaliste d'un règlement juste et durable de la question du Moyen-Orient.

141. A propos de la situation au Moyen-Orient, je ne peux manquer de parler de la tragédie du Liban. Nous ne pouvons fermer les yeux sur cette lutte, qui a fait payer un lourd tribut en vies humaines et qui a pratiquement déchiré le pays en deux. Il faut que cette lutte cesse et qu'une solution politique soit trouvée pour permettre au peuple libanais de vivre dans la paix et la tranquillité.

142. La situation à Chypre reste un sujet d'inquiétude pour la Zambie. Une fois de plus, nous sommes obligés de constater l'absence de progrès dans les négociations visant à résoudre les problèmes critiques qui continuent à menacer l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le non-alignement de Chypre. Les négociations sous les auspices du Secrétaire général doivent se poursuivre. Nous conjurons les deux communautés chypriotes d'apporter leur entier concours au Secrétaire général. Nous réitérons également notre appel pour le retrait de toutes les forces militaires étrangères qui sont à Chypre au mépris des Nations Unies.

143. En ce qui concerne la Corée, la Zambie continue d'appuyer les efforts de réunification de ce pays sur la base du communiqué conjoint nord-sud¹⁴. Nous espérons que les aspirations du peuple coréen à la réunification se réaliseront bientôt.

144. Une des préoccupations essentielles de l'Organisation des Nations Unies depuis sa fondation est de favoriser l'exercice des droits inaliénables des peuples sous domination coloniale et étrangère et leur accession à l'autodétermination et à l'indépendance. Mais l'Afrique australe demeure une souillure majeure dans le bilan des activités de l'Organisation, qui par ailleurs est satisfaisant dans le domaine de la décolonisation. Dans cette partie du monde, la majorité noire de plus de 30 millions d'êtres humains continue de languir sous la domination des régimes brutaux et exploités de la minorité raciste blanche. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies ont adopté bien des résolutions à l'appui du droit des peuples opprimés du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud à la liberté et à l'indépendance. Or chacune de ces résolutions a connu le même sort : elles ont toutes été rejetées avec mépris par les régimes minoritaires racistes intransigeants.

145. Comme dans tous les problèmes coloniaux, les peuples opprimés d'Afrique australe cherchent à conquérir leur liberté et leur indépendance nationale par des moyens pacifiques. Avant de recourir à la lutte armée et à d'autres moyens violents pour parvenir à leur libération, ces peuples ont, mais en vain, épuisé toutes les autres possibilités. Et même alors qu'ils ont engagé la lutte armée, ils demeurent prêts et disposés à négocier les modalités du transfert des pouvoirs à la majorité, dans le cas où la raison et le simple bon sens finiraient par l'emporter dans l'esprit des racistes blancs outrancés qui les oppriment.

146. Les problèmes de l'Afrique australe continuent de nous préoccuper en Zambie. Les régimes minoritaires

racistes blancs qui oppriment les peuples africains de la région se trouvent être nos voisins. Sans doute ne les avons-nous pas choisis, mais ils sont nos voisins du fait des desseins de l'impérialisme.

147. Le président Kaunda, de la Zambie, a constamment attiré l'attention de la communauté mondiale sur le caractère potentiellement explosif de la situation dans cette région depuis plus d'une décennie. Le risque d'holocauste ne fait que s'aggraver. Une calamité aux proportions immenses risque de fondre sur l'Afrique australe. Les Nations Unies et la communauté internationale ont le devoir non seulement de délibérer du problème, mais aussi de lui apporter des solutions afin d'éviter la catastrophe imminente. L'art de faire face à la crise et d'éviter de frôler le gouffre s'impose ici à tous ceux qui se préoccupent de la situation. L'intransigeance, le cynisme, la duplicité, la supercherie, le dogmatisme, la mauvaise foi et tout leur cortège ne sauraient trouver place dans l'élaboration d'une solution à la grave situation qui prévaut en Afrique australe. La situation n'est plus une tragi-comédie, mais bien une véritable tragédie humaine.

148. Trop de sang a coulé en Afrique australe depuis l'arrivée des colonisateurs racistes dans cette région il y a plus de 300 ans. Il n'est pas douteux que l'extermination des peuples africains s'est accrue au cours de ces dernières années à mesure que leur résistance à l'occupation et à l'exploitation s'est intensifiée. Si le problème n'est pas réglé rapidement, de nouvelles vies innocentes, de Blancs et de Noirs, seront perdues et nous assisterons au déclenchement d'une guerre généralisée.

149. Quelle est donc la cause fondamentale de ce problème en Afrique australe ? A moins que nous puissions diagnostiquer le mal, il est à peu près impossible de prescrire le remède approprié. Il importe de souligner que la cause profonde du problème en Afrique australe est l'existence même des régimes minoritaires racistes et fascistes décadents. Ces régimes fascistes sont décidés à s'accrocher désespérément à leur pouvoir de maîtres coloniaux sous le prétexte d'une supériorité raciale. En outre, ces régimes racistes à Pretoria et à Salisbury se sont lancés dans une politique expansionniste et dans des actes agressifs contre l'Angola, le Botswana, le Mozambique et la Zambie, qui soutiennent le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Ce serait folie, c'est évident, d'attendre de ceux qui se sont battus pour conquérir leur propre indépendance qu'ils restent indifférents au sort des peuples opprimés.

150. Si tous les Etats Membres ici représentés se mettaient d'accord sur ces principes fondamentaux, la solution des problèmes de l'Afrique australe serait plus facile. Mais alors que nombreux sont ceux qui professent verbalement leur soutien à la cause de l'autodétermination, leurs actes ouverts ou dissimulés à l'appui des régimes racistes ne font que réfuter les bonnes intentions qu'ils cherchent à proclamer. L'heure n'est-elle pas venue pour les grands conseils des Nations Unies d'agir à l'unisson sur toutes les questions qui concernent l'Afrique australe ?

151. Il importe que les Etats Membres de cette organisation, en particulier ceux qui disposent d'une influence en Afrique australe et y ont des intérêts avoués, renoncent à leurs manœuvres trompeuses de duplicité.

¹⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n°27, annexe I.*

152. La situation en Rhodésie du Sud, qui est le futur Zimbabwe, est lourde de graves conséquences. L'attitude du régime de Smith à Salisbury montre des signes de névrose. La Rhodésie du Sud est à la veille d'exploser. L'histoire ne pardonnera pas à ceux qui n'auront pas agi résolument en temps voulu. Mon gouvernement estime que le temps commence à manquer à la communauté internationale si celle-ci veut véritablement éviter une situation chaotique dans la colonie britannique de Rhodésie du Sud.

153. Le prétendu "règlement interne" qui a été élaboré à Salisbury au début de cette année n'a rien réglé. Ses auteurs eux-mêmes reconnaissent maintenant, encore qu'avec réticence, que ce prétendu accord a lamentablement échoué et qu'il n'est parvenu ni à obtenir un cessez-le-feu ni à permettre de trouver une solution mettant fin au conflit. En fait, Smith n'est même pas disposé à remettre un pouvoir symbolique à ses chers amis qui sont cosignataires du prétendu accord. Le problème qui se pose au Zimbabwe n'est pas — je répète, n'est pas — de savoir si le prétendu règlement interne sera ou non couronné de succès. Ce règlement a échoué et il n'est donc plus une pomme de discorde. La véritable question est de savoir comment arrêter l'effusion de sang en donnant une indépendance authentique à un pays déchiré par la guerre civile à la suite de la situation de guerre.

154. L'état actuel d'insécurité au Zimbabwe est si grave que ni les Blancs ni les Noirs ne se sentent en sécurité. Le régime de Smith est incapable de garantir la sécurité du peuple qu'il entend gouverner. L'ordre public s'est écroulé.

155. Les forces combattantes du Front patriotique ont étendu au pays tout entier le théâtre des opérations de guerre contre le régime récalcitrant. Les guérilleros venus des campagnes ont encerclé les villes. Les batailles entre l'armée rhodésienne et le Front patriotique sont monnaie courante dans les centres urbains du Zimbabwe, y compris la capitale, Salisbury. En vérité, nul ne peut douter de la détermination des forces combattantes de libérer coûte que coûte leur patrie.

156. Les principaux participants sont donc les forces rebelles et les forces armées du Front patriotique. Alors que les forces de libération zimbabwéennes mènent une guerre de libération contre un système d'oppression, des bandes d'hommes armés massacrent et exterminent des centaines de personnes au Zimbabwe chaque semaine. Ces bandes comprennent des soldats de l'armée rhodésienne et des déserteurs de cette armée ainsi que des pelotons spécialisés en assassinats, tels que les Selous Scouts, les Grey Scouts et des milliers de mercenaires venus d'Afrique du Sud, de certains pays européens et des Amériques.

157. Le régime de Smith a aussi contribué à l'organisation de bandes armées avec les trois cosignataires africains du prétendu accord de Salisbury. On utilise ces groupes contre quiconque est qualifié d'ennemi. De ce fait, on dresse un groupe contre l'autre; les batailles entre les parties et à l'intérieur même de ces parties sont devenues courantes.

158. Dans un effort frénétique et désespéré pour raviver la guerre civile au Zimbabwe, le régime a annoncé récemment que les Africains seraient enrôlés dans l'armée rebelle et que la prétendue loi martiale serait étendue à de nombreuses

autres régions du pays, comme si les Africains n'avaient pas encore assez souffert.

159. La situation à laquelle nous devons faire face au Zimbabwe est donc celle d'un régime de colons désespérés qui fomentent une guerre civile entre Zimbabwéens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Ce faisant, Smith s'imagine — et il se leurre — qu'il pourra bénéficier de la situation chaotique qu'il a organisée lui-même.

160. L'autre stratégie du régime de Salisbury consiste à chercher à étendre le conflit au-dehors pour englober, notamment, les Etats de première ligne et d'autres membres de la communauté internationale. Avec cette stratégie, Smith et ses acolytes espèrent que si les pays de première ligne demandent à leurs amis de les aider, les pays occidentaux viendront à la rescousse de leur régime. Smith fait tout ce qu'il peut pour provoquer un affrontement entre l'Est et l'Ouest. Nous savons déjà, d'ailleurs, que le régime raciste fasciste de Pretoria a repris son aide massive au régime de Smith.

161. La réaction des membres de la communauté mondiale à tous ces problèmes varie. Ceux qui ont une responsabilité juridique première en Rhodésie du Sud tergiversent et atermoient. A cet égard, il a été stupéfiant d'entendre le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni déclarer à cette assemblée, le 27 septembre 1978, que "jamais le Royaume-Uni n'a administré la Rhodésie" [10^e séance, par. 140] et que le Royaume-Uni n'a jamais été une puissance métropolitaine. La vérité, c'est que la Grande-Bretagne a colonisé la Rhodésie du Sud. Il importe peu — et il n'est d'ailleurs pas pertinent — qu'une puissance coloniale exerce son autorité directement ou par l'intermédiaire d'un agent; cela revient au même. En ce qui concerne la communauté internationale, la Grande-Bretagne ne peut en aucune façon se dérober à sa responsabilité juridique et coloniale à l'égard de la Rhodésie. Nous invitons donc le Gouvernement britannique à se montrer ferme en traitant de la situation rhodésienne.

162. En outre, je tiens à préciser sans doute possible que, à la suite de la publication du rapport Bingham sur les violations britanniques des sanctions relatives à la fourniture de pétrole à la Rhodésie¹⁵, la Zambie continuera à poursuivre avec vigueur, tant devant les cours de justice qu'ici, à l'Organisation des Nations Unies, les compagnies pétrolières britanniques et autres impliquées dans ce complot depuis la déclaration unilatérale d'indépendance.

163. Le Gouvernement zambien estime qu'il est extrêmement urgent de trouver une solution au problème rhodésien. S'il doit y avoir des pourparlers, que ce soit maintenant. Le temps presse. Bientôt il sera trop tard pour des pourparlers, car nous serons dépassés par les événements.

164. C'est dans ce contexte que nous devons regarder la visite imminente d'Ian Smith aux Etats-Unis. C'est avec regret et déception que, à cette étape cruciale de l'écroulement apparent du régime illégal de Smith, nous voyons que

¹⁵ Voir T. H. Bingham et S. M. Gray, "Report on the Supply of Petroleum and Petroleum Products to Rhodesia", Londres, Foreign and Commonwealth Office, septembre 1978.

certaines membres conservateurs de ce pays ont adopté des tactiques de pression pour obliger l'administration à permettre au dirigeant rebelle Smith et à ses acolytes d'entrer aux Etats-Unis. A notre avis, la visite d'Ian Smith aux Etats-Unis compromet non seulement la position des Etats-Unis en tant qu'arbitre des négociations, mais également tous nouveaux efforts tendant à convoquer une conférence authentique composée de toutes les parties.

165. Nous savons que Ian Smith ne vient pas aux Etats-Unis pour discuter des modalités du transfert de pouvoir à la majorité, mais pour obtenir un appui à son prétendu "règlement interne", qui s'effrite, et une infraction aux sanctions de l'Organisation des Nations Unies contre la Rhodésie. Smith se servira certainement de cette visite pour influencer la position de l'administration des Etats-Unis à l'égard des propositions anglo-américaines, en induisant en erreur l'opinion publique américaine et en jouant avec les sentiments des éléments conservateurs du Congrès. Si elle succombe aux pressions, l'administration des Etats-Unis risque bien de se retrouver les mains liées pour poursuivre l'application des propositions anglo-américaines.

166. L'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud reste le défi principal lancé à l'autorité et au prestige des Nations Unies. A sa neuvième session extraordinaire, notre assemblée a analysé en détail la question de Namibie et a pris d'importantes décisions nécessaires pour que la Namibie accède à une indépendance authentique [résolution S-9/2]. Pas plus tard que la semaine dernière, le Conseil de sécurité a renouvelé ses efforts en vue d'obliger l'Afrique du Sud à se retirer de Namibie et à passer le pouvoir au peuple de ce pays. La volonté collective et la détermination de la communauté internationale de mettre fin à l'occupation continue et illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud ont donc été réaffirmées tant par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité.

167. La semaine dernière, notamment, le Conseil de sécurité a offert à l'Afrique du Sud un cadre international raisonnable pour cesser son occupation illégale de la Namibie de bonne grâce — s'il peut y avoir de la bonne grâce dans le régime raciste de Pretoria. Il y a là une occasion unique et historique de résoudre pacifiquement le problème de Namibie. Le régime sud-africain doit coopérer avec le Conseil de sécurité et, en fait, avec le Secrétaire général, dont la tâche peu enviable est de superviser le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition, créé sous l'autorité du Conseil de sécurité par sa résolution 435 (1978).

168. On ne doit pas tolérer plus longtemps l'intransigeance caractéristique, la défiance et le mépris total manifestés par l'Afrique du Sud à l'égard des Nations Unies. Aujourd'hui, l'Afrique du Sud cherche à renverser ou contourner une proposition de règlement de la question de Namibie, qui émane de ses alliés et partisans traditionnels. A notre avis, les cinq pays occidentaux intéressés ont le devoir d'assurer le respect de cette proposition par l'Afrique du Sud. S'ils s'en avèrent incapables, cela soulèvera de graves questions sur leur sincérité et compromettra, en effet, leur crédibilité sur toute la question de l'Afrique australe.

169. Si l'Afrique du Sud persiste à défier les Nations Unies et organise un simulacre d'élections dans le but de mettre

ses fantoches au pouvoir en Namibie, nous ne voyons d'autre option pour le Conseil de sécurité que d'imposer des sanctions obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Ceux qui ont protégé l'Afrique du Sud jusqu'à présent ne pourront certainement plus trouver de prétexte pour continuer à le faire. Nous espérons qu'ils auront la volonté politique suffisante pour appuyer l'action prise par le Conseil de sécurité à l'encontre de l'Afrique du Sud et pour se joindre au reste de la communauté internationale afin de mettre définitivement les fascistes de Pretoria au ban de la société.

170. La neuvième session extraordinaire de l'Assemblée a permis de préciser les différents aspects de la question de Namibie. La Zambie accorde son plein appui à la Déclaration et au Programme d'action sur la Namibie adoptés lors de cette session extraordinaire [résolution S-9/2]. Je voudrais en particulier souligner que nous appuyons l'intégrité territoriale de la Namibie, dont Walvis Bay est partie intégrante. Nous continuons également résolument de soutenir la South West Africa People's Organization, seul et authentique représentant du peuple namibien. Nous félicitons d'ailleurs cette organisation pour sa lutte héroïque armée, les qualités tant diplomatiques que politiques dont elle fait preuve, facteurs qui se sont révélés décisifs dans la conclusion heureuse des négociations sur la proposition des cinq pays membres occidentaux du Conseil de sécurité¹⁶.

171. L'Afrique du Sud, citadelle de l'oppression raciste institutionnalisée et de l'exploitation, continue d'être un défi aux Nations Unies et à toute l'humanité civilisée. Plus que jamais, le monde se trouve aux prises avec un régime militaire puissant et intransigent qui nourrit des desseins agressifs et expansionnistes en Afrique. Le régime raciste de Pretoria continue de perfectionner son appareil d'oppression massive pour l'utiliser contre les Noirs, qui représentent la majorité dans ce pays.

172. La politique illogique et exécrationnelle de bantoustani-sation reste en vigueur. Outre ce que l'on appelle le Transkei, un simulacre d'indépendance a été accordé au foyer national du Bophuthatswana, tandis que des plans sont élaborés dans le même esprit à l'égard des malheureux habitants de la région de Venda.

173. La politique d'*apartheid*, qui nie la nature humaine des peuples qui ne sont pas blancs, soumet les Africains à des massacres, à la torture, aux arrestations et à la détention arbitraires ainsi qu'à toutes autres formes de traitements inhumains. Et pourtant, cette année, le monde commémore le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

174. En outre, l'année 1978 a été déclarée par les Nations Unies Année internationale pour la lutte contre l'*apartheid*, avec l'objectif essentiel de mettre au point une stratégie pour combattre la politique diabolique de l'Afrique du Sud. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a déjà oeuvré de façon admirable en éveillant la conscience de l'humanité sur le sort des Africains d'Afrique du Sud, notamment des prisonniers politiques de Robben Island. Mais qu'ont fait de remarquable la majorité des Etats représentés ici au cours

¹⁶ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978*, document S/12636.

de cette importante année ? Et notamment qu'ont fait ceux qui arment l'Afrique du Sud et commercent avec elle pour améliorer le sort des victimes ? Hélas, la plupart de ces pays ne prêtent qu'une attention limitée à la situation. Ils préfèrent continuer à utiliser à leur profit tous les moyens à leur disposition. Les appels de l'Assemblée générale pour renoncer aux investissements en Afrique du Sud et interdire le commerce des armements avec Pretoria continuent de rester lettre morte.

175. Ce serait folie que de se laisser bercer d'illusions et de s'imaginer que Pretoria connaîtra la stabilité alors même que l'Afrique du Sud est un baril de poudre. Les événements de Soweto et autres actes de révolte africains sont de sérieux avertissements. Les peuples opprimés de l'Afrique du Sud parviendront incontestablement à un changement de régime. Que les fascistes sud-africains sachent qu'ils vivent sous la menace d'une bombe à retardement qui explosera tôt ou tard. Au lieu de museler ces opprimés, la sauvage oppression et la répression dont la majorité noire d'Afrique du Sud est quotidiennement victime ne font que renforcer leur détermination de se débarrasser du régime d'*apartheid* et de vivre libres. La puissance militaire de l'Afrique du Sud et sa politique de bantoustans ne sont et ne sauraient être la solution. Le peuple africain d'Afrique du Sud triomphera sans aucun doute de ces nazis modernes dont il subit l'oppression.

176. En Zambie, nous sommes parfaitement conscients que le remplacement de Vorster par Botha est de pure forme. Après tout, cela confirme ce que nous savions déjà de la mentalité *laager* des Afrikaners de choisir les prétendus dirigeants dans la clique du parti Verkrampste. En outre, Vorster n'a fait que se hisser au poste de président, ce qui n'a suscité aucune protestation dans les démocraties occidentales. Nous suivons la situation de très près.

177. Je tiens à redire que la Zambie soutient sans réserve le mouvement de libération dans sa lutte pour soustraire l'Afrique australe au joug raciste et colonial. Je saisis également l'occasion pour féliciter les mouvements de libération au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud pour la lutte héroïque qu'ils mènent contre les régimes minoritaires racistes blancs fascistes et exploiteurs qui se sont emparés de leurs terres et ont soumis leur peuple à l'humiliation. Nous rendons hommage aux pays non alignés, socialistes et nordiques, ainsi qu'à la communauté internationale progressiste, qui continuent de soutenir, sur les plans matériel et diplomatique, les masses opprimées et leurs mouvements de libération. Nous leur demandons de continuer de le faire jusqu'à la victoire finale.

178. Je me suis longuement penché sur la situation en Afrique australe parce que, de l'avis de mon gouvernement, il est essentiel que la communauté internationale ne se berce pas d'illusions quant à la gravité de cette situation et à ses conséquences inquiétantes. Cette situation est un défi à l'objectif principal des Nations Unies. Lorsque l'explosion se produira, ni l'Organisation ni ses Etats Membres ne pourront s'en tenir à l'écart.

179. Le préambule de la Charte parle de façon éloquente de la détermination des peuples des Nations Unies de "préserver les générations futures du fléau de la guerre". Qu'il ne soit pas dit que cette aspiration aura été bafouée par certains gouvernements Membres de l'Organisation des Nations Unies. La Zambie croit en la capacité des Nations Unies à répondre aux aspirations des peuples du monde et à ses fondateurs. Nous espérons que ses Etats Membres n'auront pas à endosser la responsabilité d'avoir manqué de volonté politique.

La séance est levée à 13 h 20.